

**AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022**

Rapport financier semestriel au 30 juin 2023



	MESSAGE D'ESTELLE BRACHLIANOFF	2			
<b>1</b>	<b>CHIFFRES CLÉS - INFORMATION FINANCIERE SÉLECTIONNÉE</b>	3	<b>4</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	33
<b>2</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	5	4.1	Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2023	34
2.1	Composition du conseil d'administration	6		Notes annexes aux comptes consolidés	42
2.2	Plans d'intéressement long terme	7		Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2023	68
2.3	Participation des mandataires sociaux et des dirigeants au capital	8	<b>5</b>	<b>CAPITAL ET ACTIONNARIAT</b>	69
<b>3</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RÉSULTATS</b>	9	5.1	Informations sur le capital et données boursières	70
3.1	Faits marquants de la période	10	5.2	Actionnariat de Veolia Environnement	73
3.2	Informations comptables et financières	15	5.3	Politique de distribution des dividendes	73
3.3	Financement	23	<b>6</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	75
3.4	Autres éléments	27	6.1	Procédures judiciaires et arbitrages	76
3.5	Annexes	28	6.2	Documents accessibles au public	77
3.6	Evénements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel	31	6.3	Contrôleurs légaux des comptes	77
			6.4	Personnes responsables de l'amendement du Document d'enregistrement universel	78
			6.5	Tables de concordance	79

VEOLIA ENVIRONNEMENT

# AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

---

Rapport financier semestriel  
au 30 juin 2023



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 3 août 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'Autorité des marchés financiers conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2023 sous le numéro D.23-0131.

Un tableau de correspondance est fourni dans le présent amendement [chapitre 6], afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mise à jour ou modifiées.

# MESSAGE D'ESTELLE BRACHLIANOFF

## Directrice générale de Veolia

**Estelle Brachlianoff, directrice générale du Groupe, a déclaré :**

"Je suis très heureuse d'annoncer une nouvelle fois d'excellents résultats pour Veolia, en forte croissance et de nouveau à un plus haut historique, alors que le contexte macroéconomique est peu favorable. Ces très bonnes performances, avec notamment +14,2 % de chiffre d'affaires et +18,7 % de résultat net, sont le reflet de notre dynamisme commercial, comme de notre excellence opérationnelle, et confirment notre faible sensibilité aux cycles économiques.

Ces résultats démontrent la pertinence de notre modèle de création de valeur et de notre positionnement stratégique, reposant sur la complémentarité de nos trois métiers (l'Eau, le Déchet et l'Énergie), notre empreinte géographique mondiale diversifiée, avec 40 % de nos activités en dehors d'Europe, et notre position de leader sur des marchés stratégiques. Ils traduisent également le nouveau profil du groupe et le succès du rapprochement avec Suez. En un peu moins de 18 mois, nous avons déjà généré 230 millions d'euros de synergies et sommes en avance sur notre plan. 2023 a donc parfaitement commencé pour Veolia et la deuxième partie de l'année devrait s'inscrire dans une tendance toujours favorable, ce qui me permet de confirmer nos objectifs pour l'ensemble de l'année et de viser désormais le haut de la fourchette de croissance de l'EBITDA.

Notre positionnement idéal de leader de la transformation écologique sur un marché en croissance comme l'illustrent par exemple les nombreux contrats gagnés depuis le début de l'année pour aider nos clients à faire face à la rareté de la ressource en eau, place Veolia sur une trajectoire de croissance durable."

1

## **CHIFFRES CLÉS - INFORMATION FINANCIÈRE SÉLECTIONNÉE**

(en millions d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	22 755,3	42 885,3	20 195,6	28 508,1
EBITDA	3 161,7	6 195,6	2 952,7	4 233,8
EBIT courant <sup>(6)</sup>	1 673,7	3 061,9	1 514,8	1 765,7
Résultat net courant part du Groupe <sup>(6)</sup>	661,8	1 162,0	550,2	895,8
Capacité d'autofinancement	2 882,0	4 804,3	2 201,7	3 213,2
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	1 452,9	2 333,3	1 184,2	1 317,5
Résultat net part du Groupe	522,9	715,8	236,0	404,3
Dividendes versés <sup>(2)</sup>	787,2	688,0	688,0	397,0
Dividende par action versé au cours de l'exercice (en euros)	1,12	1,12	1,00	1,00
Total actif	71 351,8	73 304,1	72 188,2	53 077,3
Endettement financier net <sup>(3)(6)</sup>	-19 233,4	-18 138,0	22 352,9	9 532,2
Investissements industriels (y-compris nouveaux actifs financiers opérationnels) <sup>(4)</sup>	-1 819,5	-3 666,1	-1 585,0	-2 528,2
Free cash-flow net <sup>(5)</sup>	-77,7	1 032,1	-303,5	1 340,5

(1) Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence n'inclut pas les plus ou moins-values de cessions financières comptabilisées en résultat financier.

(2) Dividendes versés par la société mère.

(3) L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) qui inclut la dette locative IFRS 16, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs liquides et des actifs liés au financement et y compris réévaluation des dérivés de couverture de la dette. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

(4) Investissements industriels bruts (hors activités non poursuivies).

(5) Le free cash-flow net correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. à la somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, de la capacité d'autofinancement financière, moins les frais financiers nets, les investissements industriels nets, les impôts payés, les dépenses de renouvellement, les charges de restructuration et les autres charges non courantes.

(6) Définitions : cf chapitre 3.5.2 infra

2

## **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

## 2.1 Composition du conseil d'administration

### 2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPEL DE LA COMPOSITION DE SES COMITÉS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 27 avril 2023 a notamment renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Maryse Aulagnon et a nommé en qualité d'administrateurs M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague et M. Francisco Reynés pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Par ailleurs, M. Louis Schweitzer et Mme Clara Gaymard n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat d'administrateur.

À la date du dépôt du présent Amendement, le conseil d'administration de la Société se compose de quatorze administrateurs (dont deux administrateurs représentant les salariés, l'administratrice représentant les salariés actionnaires et six administratrices) et un censeur.

	Indépendance	Début du mandat	Échéance du mandat
Antoine Frérot <i>président du conseil d'administration</i>		07/05/2010	AG 2026
Estelle Brachlianoff <i>directrice générale</i>		15/06/2022	AG 2026
Maryse Aulagnon <i>vice-présidente et administratrice référente</i>	◆	16/05/2012	AG 2027
Olivier Andriès	◆	27/04/2023	AG 2027
Véronique Bédague	◆	27/04/2023	AG 2027
Pierre-André de Chalendar	◆	22/04/2021	AG 2025
Isabelle Courville	◆	21/04/2016	AG 2024
Marion Guillou	◆	12/12/2012	AG 2025
Franck Le Roux <sup>⊙(1)</sup>		15/10/2018	Octobre 2026
Agata Mazurek-Bağ <sup>(1)</sup>		15/06/2022	AG 2026
Pavel Páša <sup>⊙(1)</sup>		15/10/2014	Octobre 2026
Nathalie Rachou		16/05/2012	AG 2024
Francisco Reynés	◆	27/04/2023	AG 2027
Guillaume Texier	◆	21/04/2016	AG 2024
Enric Amiguet y Rovira ▲	N/A	15/06/2022	Octobre 2025

⊙ Administrateur représentant les salariés.

\* Administratrice représentant les salariés actionnaires.

▲ Censeur.

◆ Indépendance au sens des critères du code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le conseil d'administration.

(1) Les administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires ne sont pas comptabilisé(s) pour établir les pourcentages d'indépendance en application de l'article 10.3 du code AFEP-MEDEF.

Les cinq comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

■ **comité des comptes et de l'audit** : Mme Nathalie Rachou (Présidente), M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague, M. Franck Le Roux, Mme Agata Mazurek-Bağ et M. Guillaume Texier ;

■ **comité des nominations** : M. Pierre-André de Chalendar (Président), Mme Maryse Aulagnon, Mme Isabelle Courville et M. Antoine Frérot ;

■ **comité des rémunérations** : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), M. Olivier Andriès, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Marion Guillou et M. Franck Le Roux ;

■ **comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša, M. Francisco Reynés et M. Guillaume Texier. M. Enric Amiguet y Rovira est invité permanent de ce comité ;

■ **comité de la raison d'être** : M. Antoine Frérot (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux et Mme Nathalie Rachou.



## 2.2 Plans d'intéressement long terme

### 2.2.1 RÉMUNÉRATION DE LONG TERME 2023

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de Veolia Environnement du 27 avril 2023 (21<sup>e</sup> résolution), le conseil d'administration a décidé, le 3 mai 2023, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer à un groupe d'environ 550 bénéficiaires composé de cadres dirigeants, de hauts potentiels et de contributeurs clés du Groupe, 1 030 848 actions de performance (soit environ 0,2 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,35 % du capital).

Dans ce cadre, 47 450 actions de performance ont été attribuées à Mme Estelle Brachlianoff, en sa qualité de directrice générale, (soit environ 0,007 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,02 % du capital).

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la section 3.4.3 (p. 179 et 180) du document d'enregistrement universel 2022.

### 2.2.2 ACTIONS DÉFINITIVEMENT ACQUISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE 2020

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale de Veolia Environnement du 22 avril 2020, le conseil d'administration a décidé, le 5 mai 2020, sur proposition de son comité des rémunérations, d'attribuer :

- à environ 450 bénéficiaires incluant des cadres dirigeants, des collaborateurs à haut potentiel et des contributeurs clés du Groupe, 1 109 400 actions de performance, soit environ 0,20 % du capital social à cette date.

Dans ce cadre, il a été attribué initialement 51 993 actions de performance à M. Antoine Frérot, en sa qualité de Président-directeur général (soit environ 0,01 % du capital social pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,04 % du capital social).

Par ailleurs, il a été attribué aux autres bénéficiaires salariés 1 057 407 actions de performance (soit 0,19 % du capital social représentant une valorisation en juste valeur selon la norme IFRS 2 de 14 370 161 euros) réparties comme suit entre les catégories de ces bénéficiaires :

- positions clés (220 bénéficiaires incluant le comité exécutif et le comité de direction) : 748 407 actions de performance (soit 0,13 % du capital social) ;
- hauts potentiels (98 bénéficiaires) : 164 000 actions de performance (soit 0,03 % du capital social) ;
- contributeurs clés (98 bénéficiaires) : 145 000 actions de performance (soit 0,03 % du capital social).

L'acquisition définitive de ces actions de performance est soumise aux conditions suivantes :

- une **condition de présence** jusqu'au terme de la période d'acquisition de trois ans, soit à l'échéance le 5 mai 2023 ; et
- une **condition de performance liée à la réalisation des critères internes et externes** suivants :
  - des **critères de nature financière à hauteur de 50 %** ;
  - des **critères quantitatifs non financiers à hauteur de 50 % liés à la raison d'être de l'entreprise**.

Le conseil d'administration du 9 mars 2021, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé d'ajuster le seul critère de performance économique interne en neutralisant les éléments relatifs à l'exercice 2020 dans le calcul de la progression moyenne du RNCPG, ces données n'étant pas représentatives de la performance globale du Groupe sur la période de référence compte tenu du contexte exceptionnel induit par l'épidémie de la Covid-19, et réduisant, dans la même proportion, c'est-à-dire d'un tiers, le nombre de droits aux actions en cours d'acquisition sur ce seul critère. S'agissant de l'attribution au président-directeur général, cet ajustement du critère de performance et du nombre de droits en cours d'acquisition a été approuvé par l'assemblée générale du 22 avril 2021 dans la 9<sup>ème</sup> résolution,

Par décision du 8 octobre 2021, le président-directeur général a procédé, sur délégation du conseil d'administration, dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant global de 2 506 007 269,20 euros (soit un montant nominal de 551 983 980 euros et une prime d'émission de 1 954 023 289,20 euros) par émission de 110 396 796 actions ordinaires nouvelles de 5 euros de valeur nominale chacune à un prix de 22,70 euros par action nouvelle (soit 17,70 euros de prime d'émission par action nouvelle), à l'ajustement des droits des bénéficiaires des plans d'attribution d'actions de performance en vigueur dont celui du 5 mai 2020 afin de préserver leurs droits conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables et avec effet au 8 octobre 2021. À l'issue des opérations d'ajustements, le nombre de droits en cours d'acquisition s'élevait à 1 003 469 actions dont 49 376 actions de performance attribuées à M. Antoine Frérot.

Mme Estelle Brachlianoff, en sa qualité de directrice générale, agissant dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 5 mai 2020, a constaté, le 9 mai 2023, (i) l'expiration le 5 mai 2023 de la période d'acquisition des droits aux actions de performance attribuées, (ii) la réalisation à 87,5 % des conditions de performance susvisées et (iii) au regard des conditions prévues par le règlement du Plan et compte tenu des ajustements susvisés des droits et du taux de versement de 87,5 % du nombre d'actions attribuées, l'acquisition définitive de 809 508 actions par 366 bénéficiaires.

Les caractéristiques détaillées et les conditions de performance de ce plan d'actions de performance figurent dans la section 3.4.3 (p. 174 et suivantes) du document d'enregistrement universel 2022 de la Société.

## 2.3 Participation des mandataires sociaux et des dirigeants au capital

### 2.3.1 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SUR LES TITRES VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia entre le 22 mars 2023 et la date du dépôt du présent Amendement par les membres du conseil d'administration de la Société. À la connaissance de la Société, aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia n'a été déclarée par membres du conseil d'administration de la Société ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de cette période :

Nom du membre du conseil d'administration	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume de titres	Montant total de l'opération (en euros)
Antoine Frérot	Actions	Acquisition <sup>(1)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	43 204	-
Francisco Reynés	Actions	Acquisition	03/07/2023	Euronext Paris	29,21	750	21 907,50

(1) Acquisition définitive des droits aux actions de performance attribuées le 5 mai 2020 en sa qualité de président-directeur général à cette date (cours d'acquisition : 28,34 €).

### 2.3.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous détaille les opérations sur les titres de Veolia entre le 22 mars 2023 et la date du dépôt du présent Amendement par les membres du comité exécutif de la Société. À la connaissance de la Société, aucune autre opération d'achat ni de vente de titres Veolia n'a été déclarée par les membres du comité exécutif ou toute personne ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci au cours de cette période :

Nom du membre du comité exécutif	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume de titres	Montant total de l'opération (en euros)
Estelle Brachlianoff	Actions	Acquisition <sup>(1)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	13 225	-
Gavin Graveson	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	6 098	-
	Actions	Cession	08/05/2023	Euronext Paris	28,2102	2 867	80 878,64
Philippe Guitard	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	6 319	-
Eric Haza	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	5 911	-
Claude Laruelle	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	13 225	-
Anne Le Guennec	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	5 090	-
Christophe Maquet	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	2 975	-
	Parts de FCPE	Cession <sup>(3)</sup>	16/06/2023	Hors plateforme de négociation	27,7094	1 245,0662	34 500,00
Jean-François Nogrette	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	6 319	-
Laurent Obadia	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	5 272	-
	Actions	Cession	08/05/2023	Euronext Paris	28,2102	2 478	69 904,88
Helman le Pas de Sécheval	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	7 543	-
Frédéric Van Heems	Actions	Acquisition <sup>(2)</sup>	06/05/2023	Hors plateforme de négociation	-	7 637	-
	Actions	Cession	08/05/2023	Euronext Paris	28,2102	3 388	95 576,16

(1) Acquisition définitive des droits aux actions de performance attribuées le 5 mai 2020 au titre de ses fonctions de directrice générale adjointe en charge des opérations (cours d'acquisition : 28,34€).

(2) Acquisition définitive des droits aux actions de performance attribuées le 5 mai 2020 (cours d'acquisition : 28,34€).

(3) Cession dans le cadre du plan d'épargne Groupe.

3

## **EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS**

## 3.1 Faits marquants de la période

### 3.1.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

#### Un premier semestre 2023 en forte croissance

Les résultats du premier semestre 2023 sont en forte croissance. Ils traduisent la poursuite d'une bonne dynamique dans l'ensemble des activités malgré un environnement macro économique incertain. Les résultats du premier semestre confirment la capacité du Groupe à délivrer une forte croissance, grâce à un portefeuille d'activités résilient et complémentaire, ainsi qu'à une empreinte géographique équilibrée.

Variation à change constant en millions d'euros	S1 2022	S1 2023	Variations 2023 / 2022	
			à change constant	périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	20 196	22 755	14,1 %	14,2 %
EBITDA	2 953	3 162	7,8 %	8,2 %
EBIT Courant	1 515	1 674	11,2 %	13,3 %

**Le chiffre d'affaires** au 30 juin 2023 s'établit à 22 755 millions d'euros en forte croissance par rapport à 2022 : +14,2 % à change et périmètre constants. Cette croissance concerne l'ensemble des activités et est portée par une très bonne performance de l'eau (+8,4 %), une croissance continue des déchets (+3,3 %) malgré la baisse des prix des recyclats et le maintien d'une forte croissance de l'énergie (+41,3 %) portée par la hausse des prix de l'énergie.

Tous les métiers sont en croissance sur le premier semestre, à périmètre et change constants :

- Les activités de **l'Eau** sont en croissance organique de +8,4 % en raison d'un bon niveau d'activité dans les Technologies de l'Eau et des révisions tarifaires.
- Les activités de **Déchets** progressent de +3,3% et de +6,3% hors variation des prix des recyclats, tirées par les activités de traitement des déchets dangereux notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Amérique Latine.
- Les métiers de **l'Énergie** sont en forte croissance (+41,3 % de croissance organique) bénéficiant de nouvelles hausses des tarifs de chaleur et des prix de vente de l'électricité reflétant la hausse du coût des énergies achetées.

La croissance des revenus hors hausse des prix de l'énergie s'élève à +5,2 % à change et périmètre constants.

**L'EBITDA** au 30 juin 2023 s'établit à 3 162 millions d'euros en hausse de +8,2 % à change et périmètre constants. Cette croissance de l'EBITDA est supérieure à celle du chiffre d'affaires retraitée de la variation des prix de l'énergie (+5,2 %), traduisant une bonne performance opérationnelle. Sur le semestre, les programmes d'efficacité opérationnelle génèrent 187 millions d'euros et le plan de synergies dans le cadre de l'intégration de Suez, 84 millions d'euros, en avance par rapport à l'objectif.

**L'EBIT courant** s'établit à 1 674 millions d'euros, en progression de +13,3 % à change et périmètre constants par rapport au 30 juin 2022.

**L'endettement financier net** s'élève à 19 233 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il intègre le free cash flow net avant investissements financiers à hauteur de -78 millions d'euros, en forte amélioration par rapport au 30 juin 2022 (-304 millions d'euros) malgré la saisonnalité de la variation du besoin en fonds de roulement sur le premier semestre. L'endettement financier net intègre le versement des dividendes aux actionnaires du groupe pour 787 millions d'euros et un effet change négatif de -189 millions d'euros.

### 3.1.2 RÉALISATIONS ESG DANS LE CADRE DE LA PERFORMANCE PLURIELLE

Veolia en tant qu'entreprise ESG de référence, a poursuivi le déploiement de sa performance plurielle au cours du premier semestre 2023.

#### Engagements environnementaux

##### Engagement Net Zero Carbone 2050: une trajectoire de réduction sur 10 ans déjà engagée et en cours de livraison

- Dans le cadre de son plan de sortie du charbon en Europe, Veolia s'est engagé à investir dans un programme massif de 1,5 milliard d'euros d'ici 2030, qui conduiront à une réduction de 2,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émis. Au premier semestre 2023, Veolia a investi 105 millions d'euros portant à près de 500 millions d'euros le montant cumulé d'investissement dans des projets de décarbonation: après le site de Braunschweig (Allemagne), déjà commissionné, les sites de Prerov et Karvína (République tchèque) seront livrés en 2023.
- Veolia a pour objectif de décarboner et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'accès à une énergie d'origine locale. En Amérique Latine, le groupe s'est engagé dans un plan d'investissement de 70 millions d'euros pour capter le gaz des centres d'enfouissement des déchets. Ces investissements permettront la réduction de 1,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

##### Le "Net Zero Water": Une gestion durable des ressources en eau

- Dans le cadre de son ambition "Net Zero Water" en France d'ici 2033, Veolia a renouvelé avec succès le contrat de distribution d'eau de Lille pour une durée de 10 ans et un chiffre d'affaires cumulé de 700 millions d'euros. Au travers d'un contrat innovant centré sur la préservation de la ressource, 65 millions de mètres cubes d'eau seront économisés sur la durée du contrat. Par ailleurs, le Groupe a lancé en France l'initiative "Eco d'eau" destinée à rassembler l'ensemble des acteurs - citoyens, pouvoirs publics, entreprises, associations, ... - autour des actions à mener dès à présent pour préserver les ressources en eau.

##### Protection de l'environnement et de la biodiversité : l'objectif du programme stratégique Impact 2023 atteint avec six mois d'avance

- Avec 75% d'avancement à fin juin 2023 des plans d'actions pour protéger les milieux et la biodiversité sur les sites sensibles du Groupe identifiés lors du programme stratégique Impact 2023, Veolia a atteint avec six mois d'avance son objectif.

#### Engagements sociaux

- Conformément aux mesures mises en place dans le cadre de sa performance plurielle, les indicateurs sociaux progressent significativement. Au premier semestre, le taux de mixité au sein des *Executive Resources* progresse de 1,5 point de base par rapport au 31 décembre 2022 pour atteindre 26,7 %.
- En terme de santé / sécurité, la réduction du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt se poursuit, passant en dessous de la barre des 5 à fin mars 2023, cible du plan Impact 2023 (vs 5.61 en 2022).

#### Engagements sur la gouvernance

- À l'issue de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 et à la date du présent Amendement, 82 % des administrateurs sont indépendants et 54,5 %<sup>1</sup> sont des femmes. Depuis cette assemblée générale, le conseil d'administration comprend trois nouveaux administrateurs indépendants avec de solides compétences académiques, institutionnelles et d'entreprise ainsi qu'une expérience sur des sujets clés liés à la stratégie et au développement de l'entreprise.
- Les travaux du comité de la raison d'être, institué par le conseil d'administration en 2021, et présidé par M. Antoine Frérot, se sont poursuivis au cours du premier semestre.

<sup>1</sup> Hors les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce.

### 3.1.3 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU GROUPE - PROGRAMME STRATÉGIQUE

#### 3.1.3.1 Innovations et développements commerciaux

Leader mondial sur le marché de la Décarbonation, Dépollution, Régénération des Ressources, le Groupe a poursuivi ses innovations et développements commerciaux au premier semestre 2023, en ligne avec le programme Impact 2023, et confirme sa très bonne dynamique commerciale et innovante.

##### Régénération des ressources en eau

###### ■ France : gains de contrats significatifs avec 2 nouvelles offres innovantes pour la préservation des ressources en eau

A Perpignan, Veolia a remporté la délégation de service public de l'eau de Perpignan Métropole Méditerranée, ce qui représente 650 millions d'euros de revenus sur 12 ans. Ce contrat prévoit des investissements dédiés à la préservation de la ressource en eau, ainsi qu'un objectif de réduction de fuite de 20 % à 12 %. A Strasbourg, le Groupe a remporté le contrat d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées, représentant 150 millions d'euros sur 8 ans.

###### ■ Abu Dhabi : conception de l'usine de dessalement MIRFA 2

Veolia va concevoir à Abu Dhabi l'une des plus grandes usines de dessalement au monde, à la pointe de l'efficacité énergétique. D'une capacité de 550 000 m<sup>3</sup>/jour, cette usine de dessalement fournira de l'eau potable à environ 210 000 ménages. D'un montant d'environ 300 millions d'euros de chiffre d'affaires pour Veolia, ce projet prévoit un démarrage de la construction de l'usine en 2023 et une mise en service en 2025.

###### ■ 50 "Reut box" vendues en moins d'un an en France pour réutiliser les eaux usées

Pionnier de la réutilisation des eaux usées en France, Veolia contribue à l'industrialisation de la réutilisation de l'eau en France, dans un contexte de sécheresse croissante et de raréfaction des ressources.

En moins d'un an, plus de 50 des stations d'épuration du Groupe ont été équipées d'unités compactes de réutilisation de l'eau, qui ont déjà permis d'économiser 1 250 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. L'objectif est d'équiper 200 stations d'ici fin 2024.

###### ■ Côte d'Ivoire : exploitation de l'usine de traitement d'eau potable de La Mé

Avec son partenaire ivoirien PFO Africa, Veolia exploitera pour une période de quinze ans, l'une des plus grandes usines de production d'eau potable en Afrique de l'Ouest. L'usine répond à la problématique d'accès à l'eau en traitant les eaux de surface plutôt que de puiser dans les nappes phréatiques. A pleine capacité, l'usine permettra de couvrir les besoins journaliers de 2,4 millions d'habitants d'Abidjan. Ce contrat représente 390 millions d'euros sur 15 ans.

##### Technologies de l'eau

###### ■ Samsung : Ingénierie & Équipement pour une installation de récupération d'eau pour une usine de semi-conducteurs

Au Texas, le Groupe est en charge de la conception, l'équipement, l'approvisionnement et la supervision de la mise en service d'une installation de récupération d'eau dans la nouvelle usine de semi-conducteurs Samsung. Ce contrat comprend le biotraitement, l'ultrafiltration, le traitement Azote et le rejet zéro liquide. Le projet représente 177 millions de dollars américains sur 24 mois.

###### ■ Keppel : Ingénierie & Équipement de technologies d'ultrafiltration et de nanofiltration

Au Brésil, Veolia fournira l'ingénierie et l'équipement à Keppel pour des technologies d'ultrafiltration et de nanofiltration éliminant les sulfates et autres polluants de l'eau réinjectée dans les puits de forage, pour les unités flottantes de production de stockage et de déchargement FPSO P80 et P83. Ce contrat représente 59 millions de dollars américains sur 24 mois.

###### ■ La technologie phare HPD® au service du recyclage du Lithium

Veolia fournira sa technologie phare HPD® à deux installations de production d'hydroxyde de lithium, utilisé pour la fabrication de batteries, au Canada et en Corée du Sud. Les procédés HPD® seront également appliqués aux États-Unis, à une installation de production de sel de haute pureté dans le cadre d'une importante expansion de l'industrie du chlore et de la soude, composants essentiels à la fabrication de la pâte à papier, du papier et de l'aluminium, ainsi que pour le recyclage des batteries. Ces contrats représentent un chiffre d'affaires cumulé de 181 millions d'euros.

#### 3.1.3.2 Opérations de périmètre

Au premier semestre 2023, les principales évolutions de périmètre sont les suivantes :

###### ■ Consolidation de la Lydec (Maroc)

Au 1er janvier 2023, les autorisations locales nécessaires au transfert des titres Lydec au Nouveau Suez n'ont pu être obtenues rendant caduque la cession prévue par le "SAPA - Share and Asset Purchase Agreement". En conséquence, les titres Lydec ne sont plus classés en IFRS 5 à compter du 1er janvier 2023.

Parallèlement, la gouvernance de la Lydec a évolué avec la démission effective le 25 janvier 2023 des représentants de Suez (Consortium). Cet événement et les droits et obligations nés du "hold separate" marocain, ont entraîné, au sens des IFRS, la consolidation de la contribution de Lydec à compter de cette même date.

Veolia poursuit ses échanges avec les autorités locales compétentes, dans le respect des lois marocaines. La Société a reçu le 15 juin 2023 une notification de griefs de la part du Conseil de concurrence marocain portant notamment sur le processus de cession avorté de sa participation au Nouveau Suez prévue initialement par le "SAPA - Share and Asset Purchase Agreement". Veolia entend exercer ses droits dans le respect de la législation en vigueur au titre de la procédure contradictoire qui s'est ouverte.

###### ■ Acquisition des filiales Reciclados la Red et Banales III (Espagne)

Le 10 janvier 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition des filiales Reciclados La Red S.LL et Banales III localisées respectivement à Madrid et Séville pour un montant de 53 millions d'euros. Ces filiales ont pour activité la valorisation et le recyclage de plastique en Espagne.

###### ■ Cession de Advanced Solutions (Etats-Unis)

Advanced Solutions fournit des services d'infrastructures d'eau et de gestion d'actifs à des clients municipaux et commerciaux à travers les États-Unis. Le 23 février 2023, les filiales opérationnelles ont été cédées pour un montant de 83 millions d'euros.

L'ensemble avait été traité en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes du 31 décembre 2022.

#### ■ Finalisation de la cession des activités de déchets dangereux de Suez (France)

A la suite de l'accord du partenaire en date du 27 janvier 2023, la cession de la dernière partie d'activités par SARPI à Suez a été réalisée pour un montant de 49 millions d'euros. Cette transaction finalise les cessions dans le cadre des remèdes antitrust convenues avec la Commission européenne en matière de concurrence dans le cadre du rapprochement entre Veolia et Suez.

Cette activité avait été traitée en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes au 31 décembre 2022.

#### ■ Cession des activités O&M WTS (Royaume-Uni)

La cession des activités d'opérations et maintenance industrielles de l'eau de Suez au Royaume-Uni, à la SAUR, a été finalisée le 15 février 2023 pour un montant de 15 millions euros.

#### ■ Acquisition de Suez - Paiements finaux au titre du SAPA "Share and Asset Purchase Agreement"

Les montants définitifs au titre des "completion accounts" et du complément de prix restant dûs au titre de la transaction 2022 et conformément au SAPA, ont été entérinés par l'accord entre Suez et Veolia Environnement en date du 3 mars 2023 :

- Le montant net au titre des "completion accounts" et des "closing statements" a été payé à Veolia le 24 mars 2023 pour un montant de 106 millions d'euros.
- Le montant final du complément de prix a été payé par Suez à Veolia le 30 juin 2023 pour un montant de 284 millions d'euros.

3

### 3.1.4 FINANCEMENT DU GROUPE

#### 3.1.4.1 Evolution de la dette du Groupe

L'endettement financier net au 30 juin 2023 s'élève à 19 233 millions d'euros. Le niveau de trésorerie au 30 juin 2023 s'élève à 9 901 millions d'euros.

Le Groupe dispose de lignes de liquidités pour un total de 5 526 millions d'euros<sup>1</sup>, lui permettant ainsi de bénéficier d'une forte position de liquidité nette.

Compte tenu d'un solide niveau de trésorerie, le groupe a décidé de refinancer, début mars 2023, ses 2 crédits syndiqués (crédit syndiqué historique de 3 milliards d'euros et crédit syndiqué ex-Suez de 2,5 milliards d'euros) avec la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué unique, d'un montant de 4,5 milliards d'euros.

L'impact de change y compris variation de juste valeur sur l'endettement financier net s'établit à -189 millions d'euros au 30 juin 2023.

#### 3.1.4.2 Emission des emprunts obligataires

Veolia Environnement SA n'a pas eu besoin d'émettre de nouvelle dette obligataire au 30 juin 2023, compte tenu de son niveau suffisant de liquidités pour couvrir ses échéances.

#### 3.1.4.3 Confirmation de la perspective de crédit

Le 20 avril 2023, Standard and Poor's a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, A-2/BBB avec une perspective stable. De son côté, Moody's a confirmé, le 28 avril 2023, la notation P-2/Baa1 avec une perspective stable.

#### 3.1.4.4 Paiement du dividende

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 avril 2023 a approuvé le versement d'un dividende de 1,12 euro par action au titre de l'exercice 2022, payable en numéraire. La date de détachement du dividende a été fixée au 9 mai 2023. Les dividendes 2022 ont été versés à compter du 11 mai 2023 pour un montant total de 787 millions d'euros.

### 3.1.5 PLANS D'ACTIONS GRATUITES ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE ET ÉPARGNE GROUPE

Dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe et de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires, le conseil d'administration a décidé le 3 mai 2023 sur proposition de son comité des rémunérations d'attribuer à un groupe d'environ 550 bénéficiaires composé de cadres dirigeants, de hauts potentiels et de contributeurs clés du Groupe, y compris la directrice générale, jusqu'à 1 030 848 actions de performance (soit environ 0,2 % du capital pour une autorisation de l'assemblée générale de 0,35 % du capital). L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance. Les détails relatifs à ces Plans figurent au chapitre 3, section 3.4.3 du document d'enregistrement universel 2022.

<sup>1</sup> Le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour 4 500 millions d'euros ainsi que de lignes de crédit bilatérales pour 1 026 millions d'euros.



### 3.1.6 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Dans le cadre du renouvellement annuel du conseil, le conseil d'administration, lors de sa séance du 14 mars 2023, a pris acte que le mandat de trois administrateurs vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 27 avril 2023 (Mme Maryse Aulagnon, Mme Clara Gaymard et M. Louis Schweitzer) et que Mme Clara Gaymard et M. Louis Schweitzer ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat à l'issue de ladite assemblée générale. Sur recommandation du comité des nominations, le conseil d'administration, lors de cette même séance, a décidé, de proposer à ladite assemblée générale le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Maryse Aulagnon et la nomination de M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague et M. Francisco Reynés en qualité d'administrateurs.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Veolia Environnement du 27 avril 2023 :

- a renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Maryse Aulagnon ; et
- a nommé Mme Véronique Bédague en qualité d'administratrice ainsi que M. Olivier Andriès et M. Francisco Reynés en qualité d'administrateur ;

pour une période de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

À la date du présent amendement, le conseil d'administration de Veolia Environnement se compose de quatorze administrateurs dont environ 82 % d'administrateurs indépendants (hormis les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires) et 54,5 %<sup>(2)</sup> d'administratrices, et un censeur :

- M. Antoine Frérot, *président du conseil d'administration* ;
- Mme Estelle Brachlianoff, *directrice générale* ;
- Mme Maryse Aulagnon\*, *vice-présidente et administratrice référente* ;
- M. Olivier Andriès\* ;
- Mme Véronique Bédague\* ;
- M. Pierre-André de Chalendar\* ;
- Mme Isabelle Courville\* ;
- Mme Marion Guillou\* ;
- M. Franck Le Roux, *administrateur représentant les salariés* ;
- Mme Agata Mazurek-Bąk, *administratrice représentant les salariés actionnaires* ;
- M. Pavel Páša, *administrateur représentant les salariés* ;
- Mme Nathalie Rachou\* ;
- M. Francisco Reynés\* ;
- M. Guillaume Texier\* ;
- M. Enric Amiguet i Rovira, *censeur*.

\* Membre indépendant

La composition des comités du conseil est la suivante :

- **Comité des comptes et de l'audit** : Mme Nathalie Rachou (Présidente), M. Olivier Andriès, Mme Véronique Bédague, M. Franck Le Roux, Mme Agata Mazurek-Bąk et M. Guillaume Texier.
- **Comité des nominations** : M. Pierre-André de Chalendar (Président), Mme Maryse Aulagnon, Mme Isabelle Courville et M. Antoine Frérot.
- **Comité des rémunérations** : Mme Maryse Aulagnon (Présidente), M. Olivier Andriès, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Marion Guillou et M. Franck Le Roux.
- **Comité recherche, innovation et développement durable** : Mme Isabelle Courville (Présidente), Mme Marion Guillou, M. Pavel Páša, M. Francisco Reynés et M. Guillaume Texier. M. Enric Amiguet i Rovira est invité permanent de ce comité.
- **Comité de la raison d'être** : M. Antoine Frérot (Président), Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre-André de Chalendar, Mme Isabelle Courville, M. Franck Le Roux et Mme Nathalie Rachou.

Pour mener à bien sa mission, la directrice générale est assistée d'un comité exécutif, instance de réflexion, de concertation et de décision de politique générale visant à mettre en œuvre les grandes orientations du Groupe. Le comité est également consulté sur les sujets majeurs de la vie du Groupe.

Le comité exécutif se réunit mensuellement.

À la date du présent rapport de gestion, le comité exécutif est composé de 14 membres :

- Estelle Brachlianoff, directrice générale ;
- Isabelle Calvez, directrice des ressources humaines ;
- Sébastien Daziano, directeur de la stratégie et de l'innovation ;
- Gavin Graveson, directeur de la zone Europe du Nord ;
- Philippe Guitard, directeur de la zone Europe centrale et orientale ;
- Éric Haza, directeur des affaires juridiques ;
- Claude Laruelle, directeur général adjoint en charge des finances, du digital et des achats ;
- Anne Le Guennec, directrice de la zone Technologies de l'eau mondiales ;
- Christophe Maquet, directeur de la zone Asie - Pacifique ;
- Jean-François Nogrette, directeur de la zone France et déchets spéciaux Europe ;
- Laurent Obadia, directeur général adjoint en charge des parties prenantes et de la communication, et conseiller du président ;
- Helman le Pas de Sécheval, secrétaire général ;
- Angel Simon, directeur de la zone Ibérie et Amérique latine ;
- Frédéric Van Heems, directeur de la zone Amérique du Nord.

Par ailleurs, un comité de direction réunit tous les trimestres, l'ensemble des fonctions et géographies du Groupe afin de partager et de s'engager sur les enjeux et les perspectives du Groupe. À la date du présent amendement, ce comité est composé de 39 membres dont les 14 membres du comité exécutif ; sa composition est accessible sur le site internet de Veolia ([www.veolia.com](http://www.veolia.com)).

<sup>2</sup> Hors les deux administrateurs représentant les salariés et l'administratrice représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce.



## 3.2 Informations comptables et financières

### 3.2.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés du Groupe sont présentés conformément aux nouvelles définitions mises en œuvre depuis la publication des comptes au 31 décembre 2022 concernant l'Ebit courant et l'endettement financier net (se référer au chapitre 3.5.2 - Définitions).

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023	Variations 2023 / 2022		
			en courant	à change constant	à périmètre et change constants
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 196</b>	<b>22 755</b>	<b>12,7 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>14,2 %</b>
<b>EBITDA (1)</b>	<b>2 953</b>	<b>3 162</b>	<b>7,1 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>8,2 %</b>
<b>EBIT Courant (2) (3)</b>	<b>1 515</b>	<b>1 674</b>	<b>10,5 %</b>	<b>11,2 %</b>	<b>13,3 %</b>
Résultat net courant – part du Groupe	550	662	20,3 %	18,7 %	
Résultat net courant – part du Groupe hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôt	556	664	19,4 %	17,9 %	
Résultat net – part du Groupe	236	523			
Investissements industriels nets	-1 310	-1 695			
Free cash-flow net	-304	-78			
<b>Endettement financier net à la clôture (4)</b>	<b>-22 353</b>	<b>-19 233</b>			

(1) Les définitions des indicateurs sont indiquées dans la section 3.5.2 infra.

(2) Y compris la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et entreprises associées.

(3) Retraité des amortissements des actifs réévalués, identifiés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez.

(4) L'endettement financier net exclut la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Les principaux impacts de change entre le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 sont les suivants :

Impact change au 30 juin 2023 (vs au 30 juin 2022)	%	(en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	-1,4 %	-293
EBITDA	-0,7 %	-21
EBIT Courant	-0,7 %	-11
Endettement financier net (1)	1,0 %	-189

(1) Y compris variation de juste valeur.

## 3.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

## 3.2.2.1 Chiffre d'affaires par segment opérationnel

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 22 755 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 20 196 millions d'euros au 30 juin 2022.

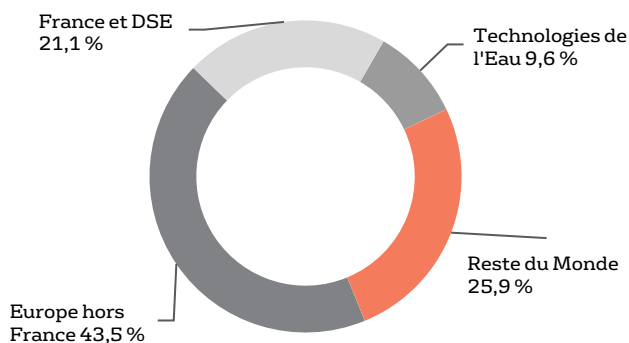
Tous les segments opérationnels sont en croissance sur le premier semestre 2023.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023	en courant	Variations 2023 / 2022	
				à change constant	à périmètre et change constants
France et déchets spéciaux Europe	4 754	4 795	0,9 %	0,8 %	1,5 %
Europe hors France	8 505	9 883	16,2 %	16,4 %	23,2 %
Reste du monde	5 256	5 883	11,9 %	16,1 %	12,1 %
Technologies de l'Eau	2 075	2 183	5,2 %	8,0 %	9,0 %
Autres (1)	-394	12	-	-	-
<b>GROUPE</b>	<b>20 196</b>	<b>22 755</b>	<b>12,7 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>14,2 %</b>

(1) Pour la colonne 2022, le chiffre d'affaires a été retraité de la période du 1<sup>er</sup> au 17 janvier, correspondant à la période pré-acquisition de Suez par Veolia, pour -400 millions d'euros.

La répartition du chiffre d'affaires sur le premier semestre 2023 par segment opérationnel est la suivante :

Chiffre d'affaires au 30 juin 2023  
22 755 M€



Par rapport au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires 2023 progresse de 14,2 % à périmètre et change constants. Il est en forte progression sur les segments hors France et en croissance modérée sur la France et Déchets Spéciaux Europe :

- Europe hors France +23,2 %, soutenue notamment par l'activité Énergie ;
- Technologies de l'Eau +9,0 % ;
- Reste du monde +12,1 %, et ;
- France et Déchets Spéciaux Europe +1,5 %.

Le chiffre d'affaires de France et déchets spéciaux Europe s'élève à 4 795 millions d'euros et affiche une croissance organique de +1,5 % comparé au 30 juin 2022 :

- Le chiffre d'affaires de l'Eau France progresse de +0,8 %, principalement grâce à l'effet positif des révisions tarifaires de +6,1 %, qui compense le retour en régie des Eaux du Grand Lyon et des volumes en baisse de -2,8 %.
- L'activité Déchets France varie de -0,6 %, suite à la baisse du prix des matières recyclées et la baisse des volumes partiellement compensées par les révisions tarifaires et l'augmentation du prix de l'électricité vendue.

- L'activité Déchets Spéciaux Europe est en progression de +0,3 % bénéficiant de l'augmentation des tarifs contractuels dans les activités de traitement des déchets dangereux et maintenance assainissement, ce qui compense la baisse du cours des huiles et le recul des volumes (notamment stockage et incinération).
- La SADE est en progression de +4,0 %, grâce à une activité commerciale dynamique en France.

Le chiffre d'affaires de l'Europe hors France atteint 9 883 millions d'euros au 30 juin 2023 en croissance organique de +23,2 %, principalement grâce à la hausse des prix de l'énergie.

- En Europe centrale et orientale, le chiffre d'affaires s'établit à 6 130 millions d'euros, en croissance de +41,5 %. La zone a une activité particulièrement dynamique, portée par l'augmentation des prix de l'électricité et les révisions tarifaires obtenues sur la chaleur (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, et Allemagne), malgré un effet climat défavorable (-30 millions d'euros).
- En Europe du Nord, le chiffre d'affaires de 1 989 millions d'euros progresse de +5,2 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du chiffre d'affaires au Royaume-Uni, en hausse de +5,9 % à périmètre et change constants, en raison d'un bon développement commercial dans la collecte de déchets, et de l'effet favorable des prix d'électricité sur l'incinération, sur l'activité énergie, du démarrage de nouveaux contrats liés au lancement du plan de décarbonation du gouvernement anglais.
- L'Italie voit son chiffre d'affaires diminuer de -11,4 %, suite principalement à la baisse des prix des énergies vendues, sans impact sur la marge, en raison de la baisse parallèle des coûts d'achat de l'énergie et du mécanisme d'indexation des prix de vente.
- En Ibérie, le chiffre d'affaires progresse de +10,8 %, tiré en particulier par l'activité eau en Espagne, qui bénéficie d'augmentations tarifaires ainsi que d'une progression des volumes (+1,3 % par rapport à 2022).

Le chiffre d'affaires du Reste du Monde atteint 5 883 millions d'euros en croissance organique de +12,1 % sur l'ensemble des géographies :

- Progression du chiffre d'affaires en Amérique latine de +28,1 %, portée notamment par les indexations tarifaires dans les activités eau au Chili, ainsi qu'en Argentine.

- En **Afrique Moyen-Orient**, l'activité augmente de +15,8 %, tirée principalement par le gain de nouveaux contrats dans l'eau, la croissance des services énergétiques au Moyen Orient, ainsi que la progression des contrats d'eau au Maroc bénéficiant de volumes en hausse et d'une activité travaux soutenue.
- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 631 millions d'euros, en hausse de +9,0 %. La croissance est principalement portée par une activité soutenue dans les déchets dangereux avec des hausses de tarifs et un bon mix de déchets traités, par des hausses tarifaires sur l'eau et une hausse des volumes sur le périmètre régulé de +5,2 % par rapport au 30 juin 2022.
- Le chiffre d'affaires en **Asie** progresse de +7,0 %, principalement porté par l'activité énergie en Chine et par l'activité eau avec le démarrage du contrat de Miyagi au Japon, ainsi que par des travaux réalisés à Hong Kong, à Taïwan et en Corée du Sud.

- Dans le **Pacifique**, le chiffre d'affaires est en hausse de +7,5 %, principalement grâce à une bonne performance commerciale de la maintenance industrielle, ainsi que sur l'activité déchets, à l'effet des révisions tarifaires et des gains commerciaux.

L'activité **Technologies de l'Eau** est en progression de +9,0 %, portée par la croissance de WTS dans ses activités Systèmes d'Ingénierie et Solutions Chimiques, ainsi que par la croissance de VWT dans ses activités Services et Technologies. Le montant de prise de commandes de l'activité Technologies de l'Eau<sup>1</sup> enregistré au 30 juin 2023 s'élève à 1 630 millions d'euros contre 1 204 millions d'euros au 30 juin 2022.

3

### 3.2.2.2 Chiffre d'affaires par métier

Par rapport au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires par métier est en croissance de +14,2 % à change et périmètre constants, porté principalement par :

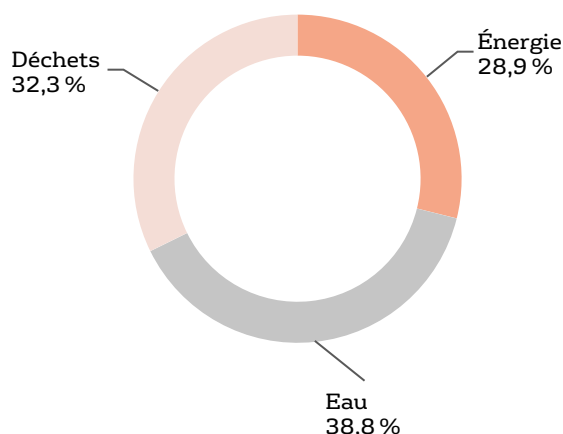
- la progression des activités **Eau** en hausse de +8,4 % grâce à l'effet des indexations tarifaires des contrats dans l'ensemble des géographies, des volumes en légère croissance, ainsi que la croissance des activités Technologie de l'Eau (+9,0 %) ;
- la croissance de l'activité **Déchets** de +3,3 % en raison de révisions tarifaires favorables, qui compensent l'impact de la baisse des prix des recyclats ;
- la forte croissance de l'**Énergie** de +41,3 % tirée par l'augmentation des prix de l'électricité et des révisions tarifaires sur les ventes de chaleur.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023	en courant	Variations 2023 / 2022	
				à change constant	à périmètre et change constants
Eau	8 068	8 834	9,5 %	10,4 %	8,4 %
dont Eau exploitation (1)	5 479	6 122	11,7 %	12,0 %	8,6 %
dont Technologie et Construction	2 589	2 712	4,8 %	7,1 %	8,0 %
Déchets (1)	7 842	7 344	-6,4 %	-3,9 %	3,3 %
Energie (1)	4 685	6 578	40,4 %	41,0 %	41,3 %
Autres	-400	-	-	-	-
<b>GROUPE</b>	<b>20 196</b>	<b>22 755</b>	<b>12,7 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>14,2 %</b>

(1) Pour l'année 2022, des reclassements ont été effectués pour 488 millions d'euros de l'Eau exploitation vers l'Énergie, et de 3 millions d'euros des Déchets vers l'Énergie, correspondant principalement au chiffre d'affaires de Braunschweiger Versorgungs-AG (BVAG).

La répartition du chiffre d'affaires au 30 juin 2023 par métiers est la suivante:

**Chiffres d'affaires au 30 juin 2023 : 22 755 M€**



Les principales variations de chiffre d'affaires par métier à périmètre et change constants par rapport au 30 juin 2022 s'analysent comme suit.

#### Chiffre d'affaires Eau

Le chiffre d'affaires de l'activité **Eau** progresse de +8,4 % avec des hausses tarifaires sur l'ensemble des géographies, un fort développement commercial en Asie, en Amérique Latine et en Afrique Moyen-Orient, des volumes en croissance en Espagne et aux États-Unis et un bon niveau d'activité travaux.

Le chiffre d'affaires **Technologie et Construction** est en progression de +8,0 %, porté par les activités Technologies de l'Eau.

#### Chiffre d'affaires Énergie

Le chiffre d'affaires de l'activité **Énergie** est en progression de +41,3 %. La forte croissance de l'activité repose sur des effets prix positifs (+37,2 %), principalement en Europe centrale et orientale. L'effet climat, défavorable sur le premier semestre 2023, s'élève à -0,7 % sur le chiffre d'affaires.

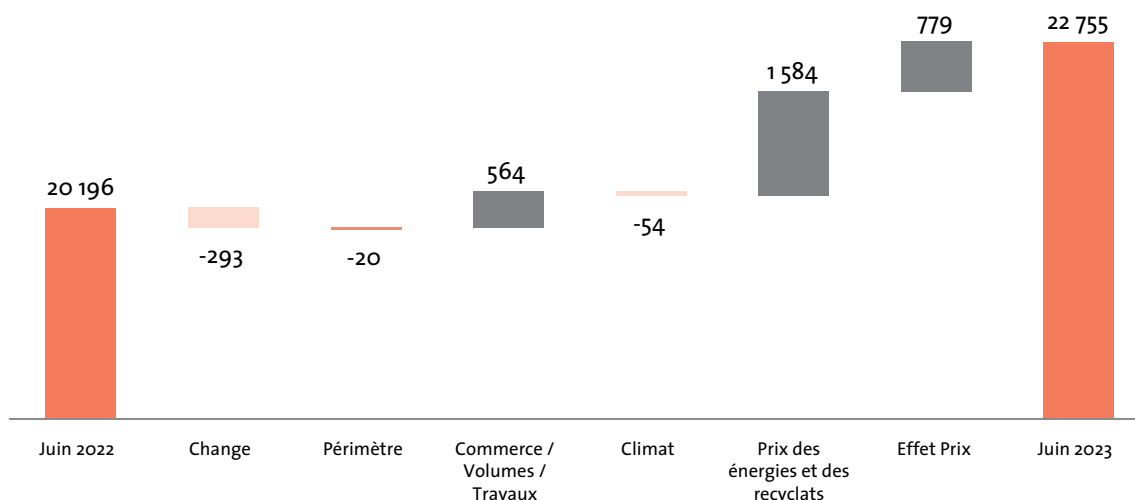
#### Chiffre d'affaires Déchets

Le chiffre d'affaires de l'activité **Déchets** progresse de +3,3 %. Il bénéficie de révisions tarifaires favorables (+4,9 %), qui viennent compenser l'impact de la baisse du prix des matières recyclées (-3,0 % sur le chiffre d'affaires) constatée en France, en Allemagne et en Europe du Nord. L'effet commerce/volume/travaux est positif (+0,5 %) malgré une baisse des volumes en Europe sur les déchets solides et spéciaux, compensée par les autres géographies.

<sup>1</sup> pour les activités Projets et Produits

## 3.2.2.3 Analyse de la variation du chiffre d'affaires Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires peut s'analyser comme suit :



L'effet change de -293 millions d'euros (-1,4 %) reflète principalement la variation des devises argentines, britanniques, australiennes, chinoises, égyptiennes et japonaises, partiellement compensée par une amélioration sur les devises tchèques, américaines et chiliennes<sup>1</sup>.

L'effet périmètre de -20 millions d'euros comprend principalement l'impact des remèdes requis par la Commission européenne et l'autorité de la concurrence anglaise (*Competition Market Authority*), réalisés en 2022 dans le cadre de l'acquisition de Suez, ainsi que l'impact de la cession de Advanced Solutions (Etats-Unis), réalisée le 23 février 2023. Ces effets négatifs sont compensés principalement par l'ajustement des 17 premiers jours de l'année 2022 du périmètre Suez, avant la prise de contrôle (+400 millions d'euros), ainsi que l'entrée de périmètre de la Lydec (Maroc).

L'effet Commerce / Volumes / Travaux s'élève à +564 millions d'euros (+2,8 %) porté par de bons volumes dans l'énergie, la progression des travaux réalisés, ainsi que par la croissance des activités Technologies de l'Eau.

L'effet climat s'élève à -54 millions d'euros (-0,3 %), essentiellement sur l'Europe centrale et orientale dont l'activité énergie est impactée par un hiver plus doux qu'en 2022.

L'impact du prix des énergies et des recyclats s'élève à +1 584 millions d'euros (+7,8 %), sous l'effet de la hausse des tarifs de chaleur et d'électricité principalement en Europe centrale et orientale. Cette hausse est partiellement compensée par une baisse des prix des recyclats qui provient de l'ensemble des matières et impacte principalement l'Europe du Nord, la France et l'Allemagne.

Les effets prix favorables (+779 millions d'euros) sont liés principalement aux révisions tarifaires évaluées à +4,9 % dans les déchets, et +4,4 % dans l'eau.

<sup>1</sup> Principaux impacts change par devises : peso argentin (-127 millions d'euros), livre sterling (-59 millions d'euros), dollar australien (-51 millions d'euros), yuan chinois (-31 millions d'euros), livre égyptienne (-25 millions d'euros), yen japonais (-23 millions d'euros), compensés par couronne tchèque (+46 millions d'euros), dollar américain (+30 millions d'euros) et peso chilien (+16 millions d'euros).

### 3.2.3 EBITDA DU GROUPE

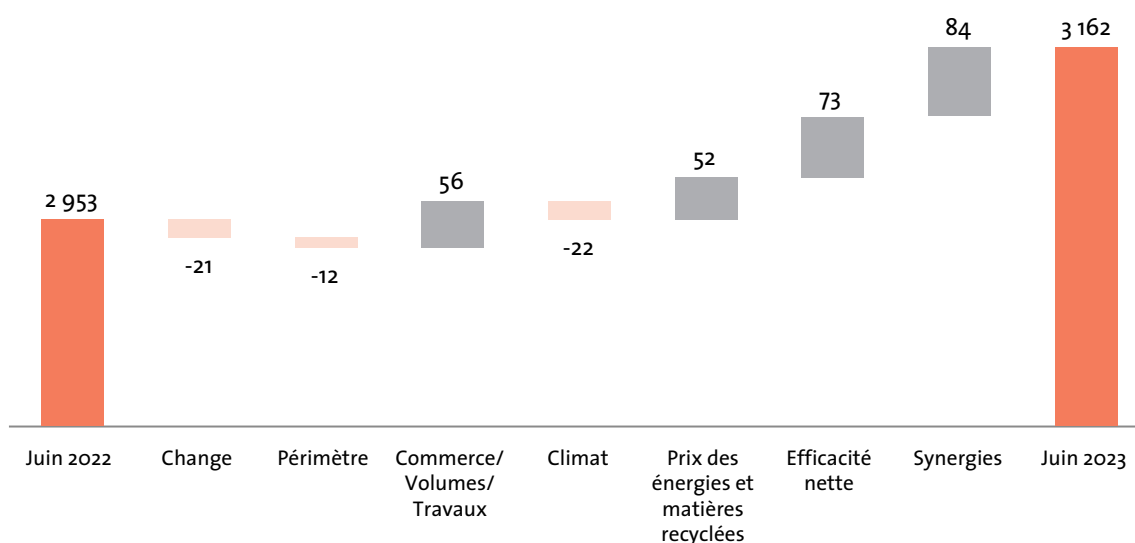
Au 30 juin 2023, l'EBITDA consolidé du Groupe s'élève à 3 162 millions d'euros contre 2 953 millions d'euros au 30 juin 2022.

L'EBITDA est en croissance de +8,2 % par rapport au 30 juin 2022 à périmètre et change constants.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023	en courant	Variations 2023 / 2022	
				à change constant	à périmètre et change constants
France et déchets spéciaux Europe	704	636	-9,7 %	-9,7 %	-8,8 %
Europe, hors France	1 217	1 341	10,2 %	9,7 %	16,2 %
Reste du monde	786	869	10,5 %	13,7 %	10,0 %
Technologies Eau	212	233	9,7 %	10,6 %	13,0 %
Autres (1)	33	84	-	-	-
<b>GROUPE</b>	<b>2 953</b>	<b>3 162</b>	<b>7,1 %</b>	<b>7,8 %</b>	<b>8,2 %</b>

(1) Pour la colonne 2022, l'EBITDA a été retraité de la période du 1<sup>er</sup> au 17 janvier, correspondant à la période pré-acquisition de Suez par Veolia, pour -49 millions d'euros.

Par effet, l'évolution de l'EBITDA entre 2022 et 2023 peut s'analyser comme suit :



L'impact change sur l'EBITDA est négatif et s'élève à -21 millions d'euros (-0,7 %). Il reflète principalement une dépréciation des devises argentines, britanniques, australiennes et chinoises, partiellement compensée par une amélioration sur les devises tchèques, américaines et chiliennes<sup>1</sup>.

L'effet périmètre de -12 millions d'euros comprend principalement l'impact des remèdes requis par la Commission européenne et l'autorité de la concurrence anglaise (*Competition Market Authority*), réalisés en 2022 dans le cadre de l'acquisition de Suez, ainsi que l'impact de la cession de Advanced Solutions (Etats-Unis), réalisée le 23 février 2023. Ces effets négatifs sont compensés par l'ajustement de l'EBITDA des 17 premiers jours de l'année 2022 du périmètre Suez, avant la prise de contrôle (+49 millions d'euros), ainsi que l'entrée de périmètre de Lydec.

Les effets commerce/volumes/travaux sont favorables à hauteur de +56 millions d'euros et résultent de l'effet positif sur le chiffre d'affaires.

L'impact climat est de -22 millions d'euros principalement sur l'Europe centrale et orientale, affectée par un hiver plus doux que l'année dernière.

Les prix des énergies et matières recyclées ont un impact net favorable sur l'EBITDA à hauteur de +52 millions d'euros, lié principalement à la hausse des prix de vente de l'énergie nette de la hausse des coûts d'achat, qui compense l'impact défavorable des prix des matières recyclées en France, en Europe du Nord et en Allemagne.

L'efficacité nette des gains partagés avec les clients, des renégociations de contrats et d'effets de décalage sur la répercussion des coûts génère 73 millions d'euros. Le plan d'efficacité contribue à hauteur de 187 millions d'euros sur le premier semestre et porte principalement sur l'efficacité opérationnelle (à hauteur de 70 %), et les achats (20 %), et concerne l'ensemble des géographies : la France et les déchets spéciaux Europe (22 %), l'Europe hors France (41 %), le Reste du monde (31 %), et les Technologies de l'Eau (6 %). Les gains générés par le plan d'efficacité sont en avance par rapport à l'objectif annuel de 350 millions d'euros fixé pour 2023.

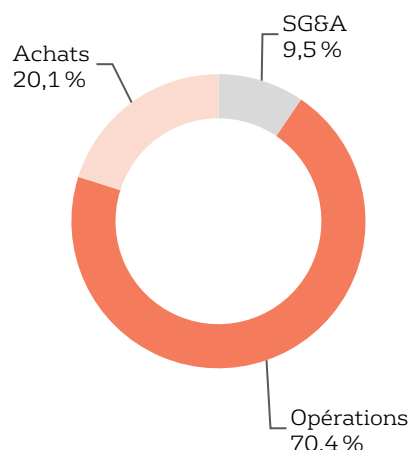
<sup>1</sup> Principaux impacts de change par devises : peso argentin (-13 millions d'euros), livre sterling (-8 millions d'euros), dollar australien (-6 millions d'euros), yuan chinois (-6 millions d'euros), compensés par couronne tchèque (+14 millions d'euros), peso chilien (+7 millions d'euros) et dollar américain (+5 millions d'euros).

Les **synergies** réalisées suite à l'intégration de Suez sur le premier semestre s'élèvent à 84 millions d'euros. Cumulées aux synergies déjà réalisées en 2022, les synergies s'élèvent à 230 millions d'euros et sont en avance par rapport à l'objectif de 280 millions d'euros cumulés à fin 2023.

#### Plans d'économies et synergies

Impact EBITDA (en millions d'euros)	Objectif 2023	Réalisation fin juin 2023
<b>Plan d'économies</b>	350	187
<b>Synergies</b>	130	84

#### Plan d'efficacité 187 M€



## 3.2.4 AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.2.4.1 EBIT courant

L'**EBIT courant** du Groupe au 30 juin 2023 s'établit à 1 674 millions d'euros, en progression à périmètre et change constants de +13,3 % par rapport au 30 juin 2022. Les éléments de passage de l'EBITDA à l'EBIT courant par rapport au 30 juin 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>EBITDA</b>	<b>2 953</b>	<b>3 162</b>
Dépenses de renouvellement	-147	-153
Amortissements (1)	-1 490	-1 481
Provisions, plus ou moins values de cessions et autres	139	93
Quote-part du résultat net courant des co-entreprises et entreprises associées	59	53
<b>EBIT Courant</b>	<b>1 515</b>	<b>1 674</b>

(1) Y compris remboursement des actifs financiers opérationnels.

La progression de l'EBIT courant par rapport au 30 juin 2022 à périmètre et change constants s'élève à +202 millions d'euros, et s'explique principalement par :

- une forte croissance de l'EBITDA (+243 millions d'euros à périmètre et change constants);
- une baisse des provisions nettes des plus-values de cessions (-57 millions d'euros à périmètre et change constants), principalement en raison des plus-values de cessions constatées au premier semestre 2022, notamment en Australie au titre de la cession de la filiale Integrated Waste Services;
- une hausse de la quote-part de résultat net sur les co-entreprises de +5 millions d'euros à périmètre et change constants.

L'effet change sur l'EBIT courant est négatif de -11 millions d'euros et reflète principalement la variation des devises argentine (-8 millions d'euros), britannique (-5 millions d'euros), chinoise (-3 millions d'euros) et australienne (-2 millions d'euros), partiellement compensée par une appréciation des devises tchèque (+8 millions d'euros), chilienne (+5 millions d'euros) et américaine (+2 millions d'euros).

### 3.2.4.2 Résultat financier

Le **résultat financier** au 30 juin 2023 s'élève à -408 millions d'euros contre -552 millions d'euros au 30 juin 2022. Son amélioration de +144 millions d'euros s'explique principalement par la baisse du coût de financement en 2023 et des impacts de change notamment relatifs à la réévaluation de la dette chilienne. Il intègre :

- le **résultat financier courant**, qui s'élève à -435 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -527 millions d'euros au 30 juin 2022. Il inclut le **coût de l'endettement financier net courant**, en baisse de -8 millions d'euros, à -312 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -320 millions d'euros un an plus tôt. Hors impact IFRS 16, le taux de financement du Groupe s'établit ainsi à 3,67 % au 30 juin 2023 contre 3,65 % au 30 juin 2022 (respectivement 3,57 % versus 3,47 % incluant IFRS 16).
- Par ailleurs, les **autres revenus et charges financiers courants** s'élèvent à -123 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -207 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette variation s'explique notamment par la diminution de la juste valeur de la dette de la filiale Aguas Andinas au Chili (indexée sur l'inflation) et par la variation de l'impact de change en baisse au premier semestre 2023.
- le **résultat financier non courant** pour +27 millions d'euros au 30 juin 2023, qui intègre principalement l'impact du coût amorti de la réévaluation de la dette provenant de Suez pour 39 millions d'euros sur le premier semestre.

### 3.2.4.3 Charge d'impôt courante

La charge d'impôt courante s'élève à -332 millions d'euros au 30 juin 2023, contre -266 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le taux d'impôt courant au 30 juin 2023 s'élève à 28,0 % contre 28,6 % au 30 juin 2022.

### 3.2.4.4 Résultat net courant / Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

Le **résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère** s'établit à 662 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 550 millions d'euros au 30 juin 2022. Hors plus ou moins-values de cessions financières nettes d'impôts et minoritaires, le résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère s'élève à 664 millions d'euros ; il s'élevait à 556 millions d'euros au 30 juin 2022.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 219 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 161 millions d'euros au 30 juin 2022, et suit la progression du résultat net des activités du groupe, en particulier en Europe centrale et orientale et au Chili.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 523 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 236 millions d'euros au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2023, la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant & impact allocation du prix de Suez (*)	Total
<b>EBIT</b>	<b>1 674</b>	<b>-221</b>	<b>1 453</b>
Coût de l'endettement financier net	-312	39	-273
Autres revenus et charges financiers	-123	-12	-135
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 239</b>	<b>-194</b>	<b>1 045</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	-332	36	-296
Résultat net des activités non poursuivies	-	-7	-7
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-245	26	-219
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>662</b>	<b>-139</b>	<b>523</b>

\* Y compris les éléments non courants, ainsi que les dotations aux amortissements des actifs réévalués et la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Au 30 juin 2022, la formation du résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courant	Non courant & impact allocation du prix de Suez (*)	Total
<b>EBIT</b>	<b>1 515</b>	<b>-331</b>	<b>1 184</b>
Coût de l'endettement financier net	-320	0	-320
Autres revenus et charges financiers	-207	-24	-232
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>988</b>	<b>-355</b>	<b>633</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	-266	32	-234
Résultat net des activités non poursuivies	0	-2	-2
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-172	11	-161
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>550</b>	<b>-314</b>	<b>236</b>

\* Y compris les éléments non courants, ainsi que les dotations aux amortissements des actifs réévalués et la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

Le tableau de passage de l'EBIT courant au résultat opérationnel, tel qu'il figure au compte de résultat, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>EBIT Courant</b>	<b>1 515</b>	<b>1 674</b>
Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs	-69	0
Dotations nettes aux provisions non courantes	-4	-9
Charges nettes de restructuration	-32	-37
Provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, AFOs et autres charges	-160	-173
Coûts d'acquisition de titres avec ou sans prise de contrôle	-66	-3
<b>Total des éléments non courants</b>	<b>-331</b>	<b>-221</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>1 184</b>	<b>1 453</b>

Les provisions et pertes de valeurs nettes non courantes sur actifs corporels, incorporels, actifs financiers opérationnels et autres charges non courantes incluent les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez pour -102 millions d'euros au 30 juin 2023, contre -40 millions d'euros au 30 juin 2022. Elles intègrent également les coûts des actions de migrations des systèmes informatiques vers des plateformes communes, de rebranding et d'accompagnement sur l'évolution de l'organisation, sur le périmètre Suez pour -55 millions d'euros.



## 3.3 Financement

### 3.3.1 ÉVOLUTION DU FREE CASH FLOW ET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

3

Le free cash-flow avant investissements financiers et dividendes s'établit à -78 millions d'euros au 30 juin 2023 en nette amélioration par rapport au 30 juin 2022 (-304 millions d'euros).

L'évolution du free cash-flow net par rapport au 30 juin 2022 s'explique par :

- L'augmentation de l'EBITDA portée par la croissance organique de l'activité soutenue par les effets prix favorables et la hausse des prix de l'énergie, les gains générés par les plans d'efficacité opérationnelle et commerciale ainsi que par les synergies ;
- Des investissements industriels nets de 1 695 millions d'euros contre 1 310 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse des investissements bruts pour 196 millions d'euros par rapport à 2022 (retraité de l'effet des 17 premiers jours de 2022 relatif à la période pré-acquisition de Suez par Veolia), principalement en raison des projets de décarbonation en Europe centrale et orientale et des investissements de croissance dans les déchets dangereux. Par ailleurs, le premier semestre 2022 avait été significativement impacté par des cessions industrielles (cessions d'Integrated Waste Services en Australie et des filiales Ile de France d'OSIS) qui, par conséquent sont en baisse de -151 millions d'euros ;
- La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, facialement en ligne avec le 30 juin 2022 (-821 millions d'euros), et en amélioration par rapport au 30 juin 2022 retraité de l'effet des 17 premiers jours de 2022 relatif à la période pré-acquisition de Suez par Veolia (-856 millions d'euros) ;
- La réduction des charges non courantes et de restructuration de -274 millions d'euros par rapport au 30 juin 2022.

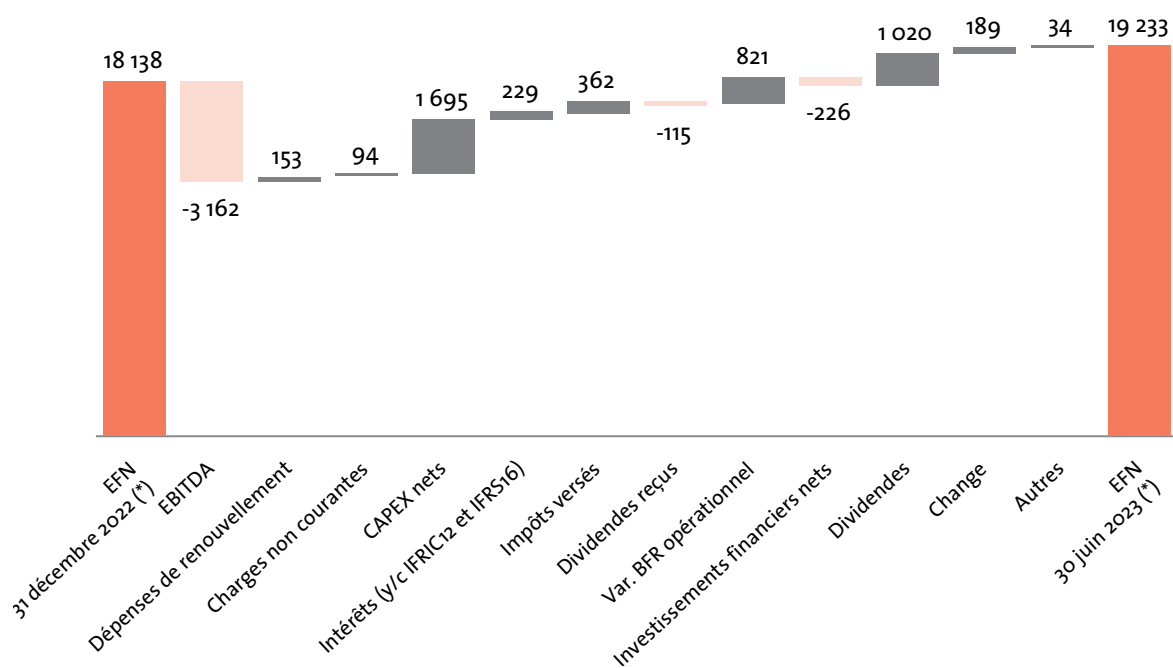
L'endettement financier net s'établit à 19 233 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, la variation de l'endettement financier net s'explique principalement par les éléments suivants :

- le free cash-flow net du premier semestre pour -78 millions d'euros impacté notamment par la saisonnalité du besoin en fonds de roulement en hausse sur le premier semestre (-821 millions d'euros) ;
- des investissements financiers nets à hauteur de 226 millions d'euros suite à l'encaissement du montant final du complément de prix dû au titre de l'acquisition de Suez en 2022, l'entrée de périmètre de la Lydec, l'acquisition des filiales espagnoles La Red et Banales et les cessions d'Advanced solutions, de la filiale Quality Circular Polymers aux Pays Bas et des derniers remèdes anti concurrence dans le cadre de l'acquisition de Suez (une filiale de déchets dangereux en France et des activités O&M WTS au Royaume Uni - voir 3.1.3.2 Opérations de périmètre) ;
- le versement des dividendes votés en assemblée générale mixte du 27 avril 2023 pour un montant de -787 millions d'euros.

L'endettement financier net est par ailleurs impacté par un effet de change et de variation de juste valeur défavorable de -189 millions d'euros au 30 juin 2023.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>EBITDA</b>	<b>2 953</b>	<b>3 162</b>
Investissements industriels nets de cession	-1 310	-1 695
Variation BFR opérationnel	-821	-821
Dividendes reçus	61	115
Dépenses de renouvellement	-147	-153
Autres charges non courantes et charges de restructuration	-382	-94
Intérêts sur passifs du domaine concédé (I12)	-39	-43
Intérêts sur droit d'usage (IFRS 16)	-21	-29
Éléments financiers (intérêts versés courants et capacité d'autofinancement financière)	-330	-157
Impôts payés	-268	-362
<b>Free cash-flow net, avant versement du dividende, investissements financiers et cessions financières</b>	<b>-304</b>	<b>-78</b>
Dividendes versés	-953	-1 020
Investissements financiers nets	-11 092	226
Variation des créances et autres actifs financiers	525	25
Emissions / remboursement de titres super subordonnés	-500	0
Augmentation de capital	-10	6
<b>Free cash-flow</b>	<b>-12 334</b>	<b>-841</b>
Effets de change	-464	-189
Autres variations	-23	-24
<b>Variation</b>	<b>-12 821</b>	<b>-1 055</b>
Endettement financier net à l'ouverture	-9 532	-18 138
Impact réévaluation des passifs financiers	0	-39
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE</b>	<b>-22 353</b>	<b>-19 233</b>



\*ENF hors impact de la réévaluation de la dette comptabilisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de Suez, voir 3.5.2 infra.

## 3.3.2 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

### 3.3.2.1 Investissements industriels

Les investissements industriels nets, y compris nouveaux actifs financiers opérationnels, réalisés par le Groupe s'élèvent à -1 695 millions d'euros au 30 juin 2023, contre -1 310 millions d'euros au 30 juin 2022.

Les investissements industriels bruts s'élèvent à -1 820 millions d'euros au 30 juin 2023, et incluent des investissements de maintenance pour -879 millions d'euros (y compris IFRS 16) et des investissements discrétionnaires pour -285 millions d'euros. Ils comprennent de nouveaux actifs financiers opérationnels pour -127 millions d'euros.

Les investissements industriels par segment au 30 juin 2023, hors activités non poursuivies, se décomposent de la façon suivante :

30 juin 2023 (en millions d'euros)	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	311	-36	275
Europe, hors France	700	-41	659
Reste du monde	654	-14	640
Technologies Eau	116	-33	83
Autres	39	-1	38
<b>GROUPE</b>	<b>1 820</b>	<b>-124</b>	<b>1 695</b>

Les investissements industriels bruts s'élèvent à -1 585 millions d'euros au 30 juin 2022<sup>1</sup>, et incluent des investissements de maintenance pour -810 millions d'euros (y compris IFRS 16) et des investissements discrétionnaires pour -200 millions d'euros. Ils comprennent de nouveaux actifs financiers opérationnels pour -56 millions d'euros.

Les cessions industrielles s'élèvent à -275 millions d'euros au 30 juin 2022, et incluent les cessions d'actifs d'Integrated Waste Services en Australie pour 102 millions d'euros et la cession d'actif d'Osis Ile de France pour 32 millions d'euros.

Les investissements industriels par segment au 30 juin 2022, hors activités non poursuivies, se décomposent de la façon suivante :

30 juin 2022 (en millions d'euros)	Total investissements industriels bruts	Cessions industrielles	Total investissements industriels nets
France et déchets spéciaux Europe	337	-70	267
Europe, hors France	539	-27	512
Reste du monde	636	-164	472
Technologies Eau	104	-13	91
Autres	-31	-1	-32
<b>GROUPE</b>	<b>1 585</b>	<b>-275</b>	<b>1 310</b>

### 3.3.2.2 Investissements financiers nets

Les investissements financiers nets au 30 juin 2023 s'élèvent à 226 millions d'euros (y compris frais d'acquisition, endettement entrant et frais de cession). Ces investissements financiers sont principalement constitués de l'encaissement du montant final du complément de prix payé par Suez à Veolia le 30 juin 2023 pour un montant de 284 millions d'euros.

Les acquisitions financières du premier semestre s'élèvent à -241 millions d'euros et concernent principalement :

- l'acquisition des filiales Reciclados La Red S.LL et Banales III localisées respectivement à Madrid et Séville pour un montant de 53 millions d'euros.
- une dette financière de 55 millions d'euros relative à l'option de rachat des parts (49%) du minoritaire Promecap au Mexique. L'option a été exercée le 21 juillet.

Les cessions financières au 30 juin 2023 (y compris frais de cession), hors encaissement du montant final du complément de prix payé par Suez s'élèvent à + 183 millions d'euros et comprennent principalement :

- la cession des filiales d'Advanced solutions aux États-Unis pour un montant de 83 millions d'euros,
- la cession des titres Quality Circular Polymers (QCP), filiale de recyclage de plastique au Pays-bas, pour un montant de 20 millions d'euros (hors remboursement de prêt).

Au 30 juin 2022, les investissements financiers nets s'élevaient à -11 092 millions d'euros. La principale variation de périmètre était l'acquisition du Groupe Suez suite à la finalisation de l'Offre Publique d'Achat pour -10 501 millions d'euros, y compris endettement entrant et net de la cession d'une partie du Groupe Suez au consortium le 31 janvier 2022.

Hors acquisition de Suez, les investissements financiers s'élevaient à -144 millions d'euros au 30 juin 2022 (y compris frais d'acquisition et endettement entrant). Ils incluaient principalement sur le premier semestre 2022, l'acquisition de 47,4% de la Lydec "Lyonnaise des Eaux de Casablanca", une filiale marocaine du groupe Suez, pour un montant de 98 millions d'euros ; cette opération de rachat de titres s'est imposée au Groupe suite à l'offre publique d'achat de Suez.

Hors cession du nouveau Suez, les cessions financières s'élevaient à -1 million d'euros au 30 juin 2022 (y compris frais de cession) et comprenaient notamment la cession de Huancheng Puxi en Chine, une filiale de valorisation des déchets, pour un montant de 27 millions d'euros et un ajustement du prix de vente relatif à une cession réalisée en 2021 en Allemagne pour un montant de - 25 millions d'euros.

<sup>1</sup> hors retraitement de l'effet des 17 premiers jours de 2022 relatif à la période pré-acquisition de Suez par Veolia), les investissements industriels bruts s'élèvent à 1 624 millions d'euros.

### 3.3.3 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel (hors activités non poursuivies) s'élève à -821 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -821 millions d'euros au 30 juin 2022, ou -856 millions d'euros retraité de l'effet des 17 premiers jours de 2022 relatif à la période pré-acquisition de Suez par Veolia. Cette variation du premier semestre est principalement liée à la saisonnalité des activités du groupe.

L'amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel dans un contexte de vigilance accrue de hausse de l'inflation, des prix des énergies et des taux d'intérêt reflète le suivi régulier et l'amélioration des processus de collecte et de facturation.

Se référer à la note 5.3 des états financiers consolidés au 30 juin 2023.

### 3.3.4 FINANCEMENT EXTERNE

#### Structure de l'endettement financier net

L'endettement financier net après couverture au 30 juin 2023 est à taux fixe à hauteur de 80 %, contre 85 % au 30 juin 2022. La maturité moyenne de l'endettement financier net s'établit à 6,8 ans au 30 juin 2023 contre 6,7 ans au 30 juin 2022.

(en millions d'euros)	Notes annexes aux comptes consolidés	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
Dettes financières non courantes	7.1.1	22 981	20 806
Dettes financières courantes	7.1.1	7 239	7 697
Trésorerie passive	7.1.4	440	319
<b>Sous-total dettes financières</b>		<b>30 659</b>	<b>28 822</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.4	-7 175	-7 900
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture	7.2.2	412	625
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	7.1.3	-1 543	-2 001
<b>Impact réévaluation des passifs financiers (1)</b>			<b>-312</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>22 353</b>	<b>19 233</b>

(1) L'endettement financier net exclut la réévaluation des passifs financiers dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez comme défini dans la section 3.5.2 infra.

#### Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2023 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
<b>Veolia Environnement :</b>		
Crédit syndiqué non tiré	5 500	4 500
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	910	626
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	0	175
Ligne de lettres de crédit	0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	8 072	7 282
<b>Filiales :</b>		
Lignes de crédit bilatérales non tirées	-	225
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	2 617	2 620
<b>Total des liquidités</b>	<b>17 100</b>	<b>15 427</b>
<b>Dettes courantes et trésorerie passive</b>		
Dettes courantes	7 018	7 697
Trésorerie passive	214	319
<b>Total des dettes courantes et trésorerie passive</b>	<b>7 232</b>	<b>8 016</b>
<b>TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE</b>	<b>9 868</b>	<b>7 411</b>

(1) Y compris les actifs liquides et les actifs liés au financement inclus dans l'endettement financier net.

La liquidité diminue principalement en raison de la réduction du crédit syndiqué pour 1 milliard d'euros, et du passage en dettes courantes de la dette obligataire à payer au 14 janvier 2024 pour 750 millions d'euros.

En effet, compte tenu d'une solide position de liquidité, le groupe a décidé de refinancer, début mars 2023, ses 2 crédits syndiqués (crédit syndiqué historique de 3 milliards d'euros et crédit syndiqué ex-Suez

de 2,5 milliards d'euros) avec la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué unique, d'un montant de 4,5 milliards d'euros.

#### Covenants bancaires

Se référer à la note 7.1.1.2 des états financiers consolidés au 30 juin 2023.

## 3.4 Autres éléments

### 3.4.1 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » (se référer à la NOTE 12 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022).

3

### 3.4.2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

### 3.4.3 FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel 2022. Aucune évolution significative n'est à mentionner depuis le dépôt du document d'enregistrement universel 2022.

### 3.4.4 PERSPECTIVES

#### Perspectives 2023 <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

- Solide croissance organique du chiffre d'affaires ;
- Économies de coûts supérieures à 350 millions d'euros auxquelles s'ajoutent de nouvelles synergies attendues pour un montant cumulé supérieur à 280 millions d'euros fin 2023, en ligne avec l'objectif de 500 millions d'euros cumulés ;
- Croissance organique de l'EBITDA de +5 % à +7 % ;
- Résultat net courant part du Groupe autour de 1,3 milliard d'euros <sup>(2)</sup> ;
- Confirmation de la relation du bénéfice net courant par action <sup>(3)</sup> d'environ 40 % en 2024 ;
- *Leverage ratio* attendu autour de 3x ;
- Croissance du dividende en ligne avec celle du bénéfice net courant par action.

<sup>1</sup> À change constant et sans élargissement du conflit au-delà du territoire ukrainien, ni changement significatif des conditions d'approvisionnement en énergie en Europe.

<sup>2</sup> Hors PPA Suez.

<sup>3</sup> Relation du BNPA y compris coût de l'hybride et avant PPA Suez.

## 3.5 Annexes

### 3.5.1 RÉCONCILIATION DES INDICATEURS GAAP ET DES INDICATEURS UTILISÉS PAR LE GROUPE

Le tableau de passage de l'EBIT courant au résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.4.

De la même façon, le tableau de passage du résultat net courant au résultat net part du Groupe tel qu'il figure au compte de résultat est présenté dans la section 3.2.4.4.

Le tableau de passage des flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies (inclus dans l'État consolidé des flux de trésorerie) au free cash-flow net est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies</b>	<b>1 028</b>	<b>1 603</b>
<b>Intégration :</b>		
Investissements industriels nets de subvention	-1 196	-1 340
Cessions d'actifs industriels	275	124
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-56	-127
Remboursement des actifs financiers opérationnels	105	104
Nouvelles dettes de location financement	-249	-257
Dividendes reçus	61	115
Intérêts financiers nets	-368	-282
<b>Exclusion :</b>		
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres, et autres	95	-19
<b>Free cash-flow net</b>	<b>-304</b>	<b>-78</b>

Le tableau de passage des investissements industriels nets de subvention (inclus dans l'état consolidé des flux de trésorerie) aux investissements industriels est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Investissements industriels nets de subvention</b>	<b>-1 196</b>	<b>-1 340</b>
Nouvelles dettes de location financement	-249	-257
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé	-85	-96
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-56	-127
<b>Investissements industriels</b>	<b>-1 585</b>	<b>-1 820</b>

## 3.5.2 DÉFINITIONS

Aucune modification n'est intervenue lors de l'établissement des comptes semestriels dans la définition des indicateurs financiers Non Gaap utilisés par le Groupe.

### 3.5.2.1 Présentation de l'EBIT courant et du résultat net courant part du Groupe au 30 juin 2022

A la suite de l'évolution des indicateurs financiers liée à l'intégration de Suez, l'EBIT courant et le résultat net courant part du Groupe ont été redéfinis lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2022.

- L'EBIT courant exclut les amortissements des actifs réévalués, identifiés dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez.
- le résultat net courant part du Groupe exclut les amortissements des actifs réévalués et de la dette réévaluée dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez, nets d'impôts et de minoritaires.

Par conséquent l'EBIT courant et le résultat net courant part du Groupe publiés au 30 juin 2022 ont été retraités en prenant en compte les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Suez, comme détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 publié	Impact de l'allocation du prix d'acquisition de Suez	30 juin 2022 redéfini
<b>EBIT courant</b>	<b>1 475</b>	<b>-40</b>	<b>1 515</b>
Résultat financier	-527		-527
Charge d'impôts sur les sociétés	-256	9	-266
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-164	8	-172
<b>Résultat net courant attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>528</b>	<b>-22</b>	<b>550</b>

### 3.5.2.2 Indicateurs non strictement comptables (« non GAAP »)

Pour obtenir l'**EBIT courant** (qui comprend la quote-part de résultat net courant des co-entreprises dans le prolongement des activités du Groupe et des entreprises associées), sont exclus du résultat opérationnel les éléments suivants :

- les dépréciations de goodwill des filiales contrôlées et des entités mises en équivalence ;
- les charges de restructuration ;
- les provisions et pertes de valeur non courantes ;
- les dépréciations non courantes et/ou significatives d'actifs immobilisés (corporels, incorporels et actifs financiers opérationnels) ;
- les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez ;
- les coûts d'acquisitions de titres.

Pour obtenir le **Résultat Net courant Part du Groupe**, sont exclus du Résultat Net Part du Groupe les éléments suivants :

- les éléments non courants du résultat net
- les amortissements des actifs réévalués dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez nets d'impôts et de minoritaires
- les amortissements de la dette réévaluée dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez nets d'impôts et de minoritaires

**Les investissements industriels nets** tels que pris en compte dans le tableau de variation de l'EFN incluent les investissements industriels (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et nouveaux actifs financiers opérationnels), nets des cessions industrielles.

Le Groupe dissocie dans ses investissements :

- les investissements de maintenance qui correspondent aux investissements de renouvellement de matériels et d'installations exploitées par le Groupe ;
- les investissements de croissance qui correspondent globalement aux investissements embarqués au sein de nos contrats existants et de défense de portefeuille ;
- enfin les investissements dits de croissance discrétionnaires consécutifs généralement à un nouveau contrat ou projet ou encore à une extension significative d'un contrat ou d'un projet existant.

Ces deux dernières catégories correspondant à des investissements de croissance.

**Les investissements financiers nets** tels que pris en compte dans le tableau de variation de l'EFN correspondent aux investissements financiers diminués des cessions financières.

Les investissements financiers comprennent les acquisitions d'actifs financiers y compris l'endettement net des sociétés entrantes, et les acquisitions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle.

Les cessions financières incluent les cessions d'actifs financiers y compris l'endettement net des sociétés sortantes, les cessions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle, ainsi que les augmentations de capital souscrites par les minoritaires.

Le **free cash-flow net** correspond au free cash-flow des activités poursuivies i.e. la somme de l'EBITDA, des dividendes reçus, de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel, de la capacité d'autofinancement financière, moins les frais financiers nets, les investissements industriels nets, les impôts versés, les dépenses de renouvellement, les charges de restructuration et les autres charges non courantes.

L'**endettement financier net (EFN)** représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) qui inclut la dette locative IFRS16, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs liquides et des actifs liés au financement et y compris réévaluation des dérivés de couverture de la dette. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital. L'endettement financier net exclut l'impact net de la réévaluation de la dette comptabilisé dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Suez.

Le **taux de financement** est défini comme étant le coût de l'endettement financier net hors dettes de location financières IFRS 16 et hors variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture, rapporté à la moyenne de l'endettement financier net hors dettes de location financières IFRS 16 mensuel de la période, y compris coût de l'endettement financier des activités non poursuivies.

Pour les autres indicateurs, se référer au paragraphe 5.6.4 du document d'enregistrement universel 2022.



## 3.6 Événements récents depuis le dépôt du document d'enregistrement universel

Ces éléments sont issus des communiqués de presse publiés, figurant sur le site [www.veolia.com/fr/groupe/finance/informationreglementee/nos-communicues](http://www.veolia.com/fr/groupe/finance/informationreglementee/nos-communicues) :

- Le 7 avril 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué au titre de l'information réglementée sur les modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023.
- Le 21 avril 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant que le Groupe remporte le contrat d'exploitation et de maintenance de la première usine de valorisation énergétique des déchets de Turquie, la plus grande d'Europe, située à Istanbul.
- Le 27 avril 2023, l'assemblée générale mixte de Veolia Environnement a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises avec un quorum de 73,53%.
- Le 4 mai 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats au 31 mars 2023.
- Le 14 juin 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant que le Groupe va concevoir à Abu Dhabi l'une des plus grands usines de dessalement au monde à la pointe de l'efficacité énergétique.
- Le 21 juin 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse annonçant que le Groupe et son partenaire ivoirien PFO Africa exploiteront l'une des plus grandes usines de production d'eau potable en Afrique de l'Ouest.
- Le 3 août 2023, Veolia Environnement a publié un communiqué de presse sur ses résultats semestriels 2023.

Le résultat des votes est disponible sur le site internet de la Société<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.veolia.com/sites/g/files/dvc4z06/files/document/2023/04/AGM\\_270423\\_resultats\\_vote\\_FR.pdf](http://www.veolia.com/sites/g/files/dvc4z06/files/document/2023/04/AGM_270423_resultats_vote_FR.pdf)



4

## ÉTATS FINANCIERS

## 4.1 Comptes consolidés intermédiaires résumés - 30 juin 2023

### 4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

#### État de la situation financière consolidée actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Goodwill	Note 6.1	11 637,5	11 833,8
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 6.2.1	5 291,7	5 307,7
Autres actifs incorporels	Note 6.2.2	3 142,3	3 006,3
Actifs corporels	Note 6.3	16 569,0	16 957,7
Droits d'usage (nets)	Note 6.4	1 997,1	1 934,4
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2.1	1 197,9	1 083,5
Participations dans les entreprises associées	Note 5.2.1	786,9	609,8
Titres de participation non consolidés		112,5	90,8
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 193,8	1 153,8
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 7.2	127,8	87,8
Autres actifs financiers non courants	Note 7.1.3	483,2	465,7
Impôts différés actifs	Note 10.1	2 050,8	2 070,7
<b>Actifs non courants</b>		<b>44 590,5</b>	<b>44 602,0</b>
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	1 486,2	1 569,6
Créances d'exploitation	Note 5.3	14 533,5	14 361,7
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	182,8	214,2
Autres actifs financiers courants	Note 7.1.3	2 213,5	2 393,0
Instruments dérivés courants – Actif	Note 7.2	634,4	218,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.4	9 012,2	7 899,6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	651,0	93,3
<b>Actifs courants</b>		<b>28 713,6</b>	<b>26 749,8</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>73 304,1</b>	<b>71 351,8</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**État de la situation financière consolidée passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Capital	Note 8.1.1	3 572,9	3 576,9
Primes		9 470,2	9 466,2
Titres Super Subordonnés à durée indéterminée		3 496,3	3 433,6
Réserves et résultat part du Groupe	Note 8.1	-4 284,7	-4 874,7
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	Note 8.1	<b>12 254,7</b>	<b>11 602,0</b>
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	2 612,2	2 687,4
<b>Capitaux propres</b>		<b>14 866,9</b>	<b>14 289,4</b>
Provisions non courantes	Note 9	2 844,4	2 862,1
Dettes financières non courantes	Note 7.1.1	19 692,1	19 205,1
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 7.1.2	1 656,2	1 600,5
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 7.2	720,2	684,1
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 680,5	1 644,9
Impôts différés passifs	Note 10.1	2 640,1	2 526,7
<b>Passifs non courants</b>		<b>29 233,5</b>	<b>28 523,4</b>
Dettes d'exploitation	Note 5.3	19 475,2	18 841,9
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	243,2	237,1
Provisions courantes	Note 9	1 015,3	1 065,9
Dettes financières courantes	Note 7.1.1	6 521,4	7 227,8
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 7.1.2	496,5	469,5
Instruments dérivés courants – Passif	Note 7.2	883,4	376,0
Trésorerie passive	Note 7.1.4	213,6	318,9
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.2	355,1	1,9
<b>Passifs courants</b>		<b>29 203,7</b>	<b>28 539,0</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>73 304,1</b>	<b>71 351,8</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## 4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	Note 5.1	<b>20 195,6</b>	<b>22 755,3</b>
Coûts des ventes	Note 5.2	-16 765,7	-19 093,8
Coûts commerciaux	Note 5.2	-463,1	-488,9
Coûts généraux et administratifs	Note 5.2	-1 511,7	-1 644,9
Autres charges et produits opérationnels	Note 5.2	-330,2	-127,9
<b>Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	Note 5.2	<b>1 124,9</b>	<b>1 399,8</b>
<b>Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>		<b>59,3</b>	<b>53,1</b>
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.1	29,3	20,0
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.1	30,0	33,1
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>		<b>1 184,2</b>	<b>1 452,9</b>
Coût de l'endettement financier	Note 7.3.1	-319,6	-272,9
Autres revenus et charges financiers	Note 7.3.2	-231,6	-134,6
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>633,0</b>	<b>1 045,4</b>
Impôts sur le résultat	Note 10.1	-233,8	-296,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>399,2</b>	<b>749,4</b>
Résultat net des activités non poursuivies	Note 3.2.1	-2,0	-7,1
<b>Résultat net</b>		<b>397,2</b>	<b>742,3</b>
<b>Part des propriétaires de la société mère</b>		<b>236,0</b>	<b>522,9</b>
Part des participations ne donnant pas le contrôle	Note 8.2	161,2	219,4
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION <i>(en euros)</i></b>	Note 8.5		
Non dilué		0,34	0,74
Dilué		0,33	0,72
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION <i>(en euros)</i></b>	Note 8.5		
Non dilué		0,35	0,75
Dilué		0,34	0,73
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION <i>(en euros)</i></b>	Note 8.5		
Non dilué		-	-0,01
Dilué		-	-0,01

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

### 4.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
<b>Résultat net</b>	<b>397,2</b>	<b>742,3</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraite	153,5	-27,0
Impôts	-13,5	5,4
<i>Montant net d'impôts</i>	140,0	-21,6
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-43,9	4,4
Impôts	-0,8	-
<i>Montant net d'impôts</i>	-44,7	4,4
<b>Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>95,3</b>	<b>-17,2</b>
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Ajustements de valeur sur coût de la couverture	16,7	-21,3
Impôts	-	0,4
<i>Montant net d'impôts</i>	16,7	-20,9
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	43,0	44,8
Impôts	0,4	-10,6
<i>Montant net d'impôts</i>	43,4	34,2
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	291,2	-142,3
<i>Montant net d'impôts</i>	291,2	-142,3
• sur le financement net des investissements à l'étranger	54,2	-77,9
• impôts	-7,2	2,2
<i>Montant net d'impôts</i>	47,0	-75,7
<b>Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>398,3</b>	<b>-204,7</b>
<i>Dont part des co-entreprises</i>	45,5	-71,3
<i>Dont part des entreprises associées</i>	16,5	14,1
<b>Total Autres éléments du résultat global</b>	<b>493,6</b>	<b>-221,9</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>890,8</b>	<b>520,4</b>
<i>dont quote-part des propriétaires de la société mère</i>	658,4	298,3
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	232,4	222,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## 4.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSorerIE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
<b>Résultat net</b>		<b>397,2</b>	<b>742,3</b>
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>399,2</b>	<b>749,4</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>		<b>-2,0</b>	<b>-7,1</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		1 243,5	1 426,7
Amortissements et pertes de valeurs financiers		-2,0	43,3
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-99,4	-28,8
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		3,4	-2,7
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.1	-29,3	-20,0
Quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.1	-30,0	-33,1
Dividendes reçus	Note 7.3.2	-2,0	-1,3
Coût de l'endettement financier net	Note 7.3.1	319,6	272,9
Impôts	Note 10	233,8	296,0
Autres éléments		164,9	179,6
<b>Capacité d'autofinancement</b>	Note 4	<b>2 201,7</b>	<b>2 882,0</b>
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		-821,0	-820,8
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-84,4	-95,8
Impôts versés		-267,9	-362,2
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies</b>		<b>1 028,4</b>	<b>1 603,2</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</b>		<b>22,1</b>	<b>-8,4</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 050,5</b>	<b>1 594,8</b>
Investissements industriels nets de subvention		-1 195,5	-1 340,1
Cessions d'actifs industriels		274,9	124,3
Investissements financiers	Note 3.1	-3 439,5	-14,1
Cessions d'actifs financiers	Note 3.1	7 505,4	470,4
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-56,2	-126,5
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	105,4	104,0
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		60,8	115,3
Créances financières non courantes décaissées		-99,1	-36,5
Créances financières non courantes remboursées		108,8	47,7
Variation des créances financières courantes		867,5	13,9
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies</b>		<b>4 132,5</b>	<b>-641,6</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</b>		<b>25,8</b>	<b>-3,9</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>4 158,3</b>	<b>-645,5</b>



<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
Variation des dettes financières courantes	Note 7.1.1	-4 073,7	-303,3
Remboursement des dettes locatives courantes IFRS 16	Note 7.1.2	-275,4	-253,9
Autres variations des dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 7.1.2	-73,7	-65,3
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	329,7	325,4
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 7.1.1	-677,7	-143,1
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 7.1.3	-570,1	-324,7
Augmentation de capital	Note 8.1.1	-	-
Réduction de capital		-	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles *		-1 766,6	-62,9
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		1,4	-
Emission / Remboursement de titres super subordonnés		-500,0	-
Coupons sur les titres super subordonnés		-80,1	-75,1
Mouvements sur actions propres		-10,4	5,8
Dividendes versés		-185,2	-944,8
Intérêts financiers versés	Note 7.3.1	-308,0	-209,9
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-38,8	-42,9
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16 **	Note 7.3.2	-20,7	-29,0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies</b>		<b>-8 249,3</b>	<b>-2 123,7</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</b>		<b>-84,9</b>	<b>-0,2</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>-8 334,2</b>	<b>-2 123,9</b>
Effets de change et divers		-401,8	-47,1
<b>Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies</b>		<b>-14,3</b>	<b>3,9</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>		<b>10 276,8</b>	<b>8 798,5</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>		<b>6 735,3</b>	<b>7 580,7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7.1.4	7 174,9	7 899,6
Trésorerie passive	Note 7.1.4	439,6	318,9
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>		<b>6 735,3</b>	<b>7 580,7</b>

\* A l'issue de la prise de contrôle de Suez le 18 janvier 2022, Veolia a acquis les titres résiduels non apportés lors de l'OPA initiale pour un montant de 1 752 millions d'euros.

\*\* Les intérêts liés à la dette locative IFRS 16 ne sont pas inclus dans le coût de l'endettement financier mais dans les autres revenus et charges financiers (voir note 7.3.2.).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## 4.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
<b>Montant au 31 décembre 2021</b>	<b>699 725 266</b>	<b>3 498,6</b>	<b>9 309,5</b>	<b>2 460,7</b>	<b>-430,1</b>	<b>-3 413,6</b>	<b>-260,7</b>	<b>353,6</b>	<b>11 518,0</b>	<b>1 252,0</b>	<b>12 770,0</b>
Augmentation du capital de la société mère	846 450	4,3	-4,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	1 626,0	-	-	-	-	1 626,0	-	1 626,0
Remboursement de titres super subordonnés	-	-	-	-500,0	-	-	-	-	-500,0	-	-500,0
Coupons sur titres super subordonnés	-	-	-	-80,1	-	-	-	-	-80,1	-	-80,1
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-688,0	-	-	-688,0	-	-688,0
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-10,0	-0,4	-	-	-10,4	-	-10,4
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	7,7	-	-	7,7	-	7,7
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,7	-0,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-185,2	-185,2
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-705,9	-	-	-705,9	-1 077,8	-1 783,7
<b>Total des transactions entre actionnaires</b>	<b>846 450</b>	<b>4,3</b>	<b>-4,3</b>	<b>1 045,9</b>	<b>-10,0</b>	<b>-1 386,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-350,7</b>	<b>-1 263,7</b>	<b>-1 614,4</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	139,1	271,9	11,4	422,4	71,2	493,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	236,0	-	-	236,0	161,2	397,2
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>375,1</b>	<b>271,9</b>	<b>11,4</b>	<b>658,4</b>	<b>232,4</b>	<b>890,8</b>
Autres variations	-	-	-	-	-	416,9	-	-	416,9	2 755,3	3 172,2
<b>Montant au 30 juin 2022</b>	<b>700 571 716</b>	<b>3 502,9</b>	<b>9 305,2</b>	<b>3 506,6</b>	<b>-440,1</b>	<b>-4 008,2</b>	<b>11,2</b>	<b>365,0</b>	<b>12 242,6</b>	<b>2 976,0</b>	<b>15 218,6</b>

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
<b>Montant au 31 décembre 2022</b>	<b>714 574 367</b>	<b>3 572,9</b>	<b>9 470,2</b>	<b>3 496,3</b>	<b>-435,5</b>	<b>-4 082,6</b>	<b>-52,3</b>	<b>285,8</b>	<b>12 254,7</b>	<b>2 612,2</b>	<b>14 866,9</b>
Augmentation du capital de la société mère	809 508	4,0	-4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apport des dettes hybrides Suez SA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dette hybride / Titres Super Subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-62,6	-	-12,5	-	-	-75,1	-	-75,1
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-787,3	-	-	-787,3	-	-787,3
Mouvements des titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	6,3	-0,5	-	-	5,8	-	5,8
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	14,4	-	-	14,4	-	14,4
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,4	-0,4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-157,5	-157,5
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-48,0	-	-	-48,0	-13,7	-61,7
<b>Total des transactions entre actionnaires</b>	<b>809 508</b>	<b>4,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>-62,6</b>	<b>6,3</b>	<b>-833,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-890,2</b>	<b>-171,6</b>	<b>-1 061,8</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-21,3	-221,2	17,9	-224,6	2,7	-221,9
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	522,9	-	-	522,9	219,4	742,3
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>501,6</b>	<b>-221,2</b>	<b>17,9</b>	<b>298,3</b>	<b>222,1</b>	<b>520,4</b>
Autres variations	-	-	-	-	-	-60,8	-	-	-60,8	24,7	-36,1
<b>Montant au 30 juin 2023</b>	<b>715 383 875</b>	<b>3 576,9</b>	<b>9 466,2</b>	<b>3 433,7</b>	<b>-429,2</b>	<b>-4 475,7</b>	<b>-273,5</b>	<b>303,7</b>	<b>11 602,0</b>	<b>2 687,4</b>	<b>14 289,4</b>

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,12 euro au cours de l'exercice 2023 et 1,0 euro au cours de l'exercice 2022.

Au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, le montant total des dividendes versés, dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Distribution de dividendes de la société mère	-	-787,3
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-185,2	-157,5
Paiement du dividende pour partie en action	-	-
<b>MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSÉS</b>	<b>-185,2</b>	<b>-944,8</b>

Au 30 juin 2022, les dividendes distribués par Veolia Environnement s'élevaient à 688 millions d'euros et avaient été payés à compter du 7 juillet 2022.

#### 4.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>NOTE 1</b>	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	43
<b>NOTE 2</b>	RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	45
<b>NOTE 3</b>	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	45
<b>NOTE 4</b>	INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL	47
<b>NOTE 5</b>	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	49
<b>NOTE 6</b>	GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS	52
<b>NOTE 7</b>	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	55
<b>NOTE 8</b>	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION	60
<b>NOTE 9</b>	PROVISIONS	62
<b>NOTE 10</b>	IMPÔTS	62
<b>NOTE 11</b>	ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	63
<b>NOTE 12</b>	OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	67
<b>NOTE 13</b>	ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	67
<b>NOTE 14</b>	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	67

## NOTE 1

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 1.1 Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2023 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration qui s'est tenu le 2 août 2023.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023.

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans les états financiers consolidés 2022.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2022, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

## 1.1.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2023 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Textes applicables au 1er janvier 2023

- **IFRS 17 et amendements « Contrats d'assurance » ;**
- **Autres amendements relatifs aux normes suivantes :**
  - **IAS 1** : information sur les méthodes comptables ;
  - **IAS 8** : définition des estimations comptables ;
  - **IAS 12** : impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

La première application de ces textes n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

Textes applicables au-delà du 1er janvier 2023

- **Amendements relatifs aux normes suivantes :**
  - **IAS 1** : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
  - **IAS 7 et IFRS 7** : informations sur les accords de financement des fournisseurs ;
  - **IAS 12** : exception temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux de l'OCDE ;
  - **IFRS 16** : dette de location dans une transaction de cession-bail.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

Les amendements à la norme IAS 12 visant à introduire une exception temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux de l'OCDE, ne sont pas encore adoptés par l'UE au 30 juin 2023. Le Groupe a toutefois décidé, en application de IAS 8, de ne pas comptabiliser d'impôts différés au titre des impôts complémentaires Pilier Deux. Les impacts sont jugés non significatifs au 30 juin 2023, très peu de pays ayant adopté ou quasi-adopté, dans leur législation fiscale, les règles Pilier Deux de l'OCDE. Le Groupe reste vigilant sur la transposition des règles Pilier Deux dans les pays où il est présent, ainsi que les effets induits, et ajustera le cas échéant ses prochaines publications sur l'exercice 2023.

## 1.2 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2022	30 juin 2023
Dollar américain	0,9627	0,9376	0,9203
Livre sterling	1,1652	1,1275	1,1651
Renminbi chinois	0,1436	0,1359	0,1266
Dollar australien	0,6623	0,6372	0,6098
Zloty polonais	0,2132	0,2136	0,2253
Forint hongrois	0,0025	0,0025	0,0027
Peso argentin	0,0077	0,0053	0,0036
Peso mexicain	0,0477	0,0479	0,0539
Real brésilien	0,1844	0,1773	0,1894
Couronne tchèque	0,0404	0,0415	0,0421

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	Exercice 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Dollar américain	0,9141	0,9487	0,9254
Livre sterling	1,1877	1,1729	1,1408
Renminbi chinois	0,1412	0,1413	0,1336
Dollar australien	0,6578	0,6593	0,6253
Zloty polonais	0,2158	0,2135	0,2161
Forint hongrois	0,0027	0,0026	0,0026
Peso argentin	0,0077	0,0053	0,0036
Peso mexicain	0,0451	0,0472	0,0509
Real brésilien	0,1800	0,1838	0,1823
Couronne tchèque	0,0406	0,0407	0,0422

## 1.3 Saisonnalité des activités du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de Services à l'Energie se réalisent essentiellement au cours des premiers et quatrièmes trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2023, ainsi que le niveau de certains indicateurs tels que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2023.

## NOTE 2

## RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les principaux jugements et estimations du Groupe sont décrits en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022 et demeurent applicables dans le cadre de l'arrêté semestriel 2023. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'élaboration des états financiers semestriels consolidés, le Groupe a porté une attention particulière

aux montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés : conformément à la norme IAS 34, la charge d'impôt est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels (Note 10).

Enfin, Veolia poursuit son engagement de combattre les pollutions et d'accélérer la transition écologique (cf. DEU 2022). En conséquence, le management intègre dans son processus de clôture les éventuels impacts de ses plans d'action, tels que décrits dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

## NOTE 3

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 Principales évolutions de périmètre

#### Entrée de périmètre

##### Consolidation de la Lydec (Maroc)

Au 1er janvier 2023, les autorisations locales nécessaires au transfert des titres Lydec au Nouveau Suez n'ont pu être obtenues rendant caduque la cession prévue par le "SAPA - *Share and Asset Purchase Agreement*". En conséquence, les titres Lydec ne sont plus classés en IFRS 5 à compter du 1er janvier 2023.

Parallèlement, la gouvernance de la Lydec a évolué avec la démission effective le 25 janvier 2023 des représentants de Suez (Consortium). Cet événement et les droits et obligations nés du "*hold separate*" marocain, ont entraîné, au sens des IFRS, la consolidation de la contribution de Lydec à compter de cette même date.

Veolia poursuit ses échanges avec les autorités locales compétentes, dans le respect des lois marocaines. La Société a reçu le 15 juin 2023 une notification de griefs de la part du Conseil de concurrence marocain portant notamment sur le processus de cession avorté de sa participation au Nouveau Suez prévue initialement par le "SAPA - *Share and Asset Purchase Agreement*". Veolia entend exercer ses droits dans le respect de la législation en vigueur au titre de la procédure contradictoire qui s'est ouverte.

#### Acquisition

##### Acquisition des filiales Reciclados la Red et Banales III (Espagne)

Le 10 janvier 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition des filiales Reciclados La Red S.LL et Banales III localisées respectivement à Madrid et Séville pour un montant de 53 millions d'euros. Ces filiales ont pour activité la valorisation et le recyclage de plastique en Espagne.

#### Cessions

##### Cession de Advanced Solutions (Etats-Unis)

Advanced Solutions fournit des services d'infrastructures d'eau et de gestion d'actifs à des clients municipaux et commerciaux à travers les États-Unis. Le 23 février 2023, les filiales opérationnelles ont été cédées pour un montant de 83 millions d'euros.

L'ensemble avait été traité en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes du 31 décembre 2022.

##### Finalisation de la cession des activités de déchets dangereux de Suez (France)

A la suite de l'accord du partenaire en date du 27 janvier 2023, la cession de la dernière partie d'activités par SARPI à Suez a été réalisée pour un montant de 49 millions d'euros. Cette transaction finalise les cessions dans le cadre des remèdes antitrust convenues avec la Commission européenne en matière de concurrence dans le cadre du rapprochement entre Veolia et Suez.

Cette activité avait été traitée en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes au 31 décembre 2022.

##### Cession des activités O&M WTS (Royaume-Uni)

La cession des activités d'opérations et maintenance industrielles de l'eau de Suez au Royaume-Uni, à la SAUR, a été finalisée le 15 février 2023 pour un montant de 15 millions euros.

#### Finalisation du rapprochement avec Suez

##### Acquisition de Suez - Paiements finaux au titre du SAPA "*Share and Asset Purchase Agreement*"

Les montants définitifs au titre des "*completion accounts*" et du complément de prix restant dûs au titre de la transaction 2022 et conformément au SAPA, ont été entérinés par l'accord entre Suez et Veolia Environnement en date du 3 mars 2023 :

- Le montant net au titre des "*completion accounts*" et des "*closing statements*" a été payé à Veolia le 24 mars 2023 pour un montant de 106 millions d'euros.
- Le montant final du complément de prix a été payé par Suez à Veolia le 30 juin 2023 pour un montant de 284 millions d'euros.

## 3.2 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

### 3.2.1 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Sur le premier semestre 2023, elles concernent principalement l'activité EPC (Engineering, Procurement, Construction) abandonnée dans l'ensemble des géographies pour - 7 millions d'euros contre -2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### 3.2.2 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Actifs destinés à la vente	651,0	93,3
Passifs destinés à la vente	355,1	1,9

Au 30 juin 2023, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
<b>Actif</b>						
Actifs non courants	-	92,0	-	-	-	92,0
Actifs courants	-	1,3	-	-	-	1,3
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE</b>	-	<b>93,3</b>	-	-	-	<b>93,3</b>
<b>Passif</b>						
Passifs non courants	-	-	-	-	-	-
Passifs courants	-	1,9	-	-	-	1,9
<b>PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE</b>	-	<b>1,9</b>	-	-	-	<b>1,9</b>

Au 30 juin 2023, ils correspondent aux concessions d'eau italiennes dans le segment Europe hors France. Le 9 juin 2023, Veolia a signé avec la société Italgas Spa des accords de cession de l'intégralité des parts de sa filiale Siram dans les concessions d'eau.

Au 31 décembre 2022, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente étaient les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
<b>Actif</b>						
Actifs non courants	57,6	-	248,1	-	198,0	503,7
Actifs courants	18,3	-	124,7	-	-	143,0
Trésorerie et équivalents	2,3	-	2,0	-	-	4,3
<b>ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE</b>	<b>78,2</b>	-	<b>374,8</b>	-	<b>198,0</b>	<b>651,0</b>
<b>Passif</b>						
Passifs non courants	1,9	-	7,6	-	-	9,5
Passifs courants	20,8	-	324,8	-	-	345,6
<b>PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE</b>	<b>22,7</b>	-	<b>332,4</b>	-	-	<b>355,1</b>

Ils correspondaient principalement :

- dans le segment France et déchets spéciaux Europe, d'une partie des activités d'enfouissement des déchets dangereux de Suez ;
- dans le segment Reste du monde, à Advanced Solutions LLC, fournissant des services d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures d'eau aux Etats-Unis ;
- dans le segment Autres, aux titres non consolidés de la Lydec, filiale marocaine du Groupe Suez, qui gère la distribution d'eau et

d'électricité, la collecte des eaux usées et pluviales et l'éclairage public de la ville de Casablanca, acquis pour une valeur de 101 millions d'euros. Cette comptabilisation en Titres non consolidés - destinés à la vente, résulte du contrat d'acquisition conclu entre le Consortium d'investisseurs, constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances, et Veolia, qui stipulait que la participation dans la Lydec serait revendue au Consortium d'ici le 31 décembre 2022 (voir note 3.1).



### 3.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

#### 3.3.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	233,2	292,2	14,5	216,8	60,9
Obligation d'achat de titres	5,3	305,0	302,4	-	2,6
Obligation de vente	-	-	-	-	-
Autres engagements liés au périmètre	0,5	0,5	0,5	-	0,0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU PÉRIMÈTRE</b>	<b>239,0</b>	<b>597,7</b>	<b>317,4</b>	<b>216,8</b>	<b>63,5</b>

Les obligations d'achats de titres sont relatives à des processus d'acquisition en cours.

#### 3.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 480 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 466 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## NOTE 4 INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par la directrice générale du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par segment opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

En 2022, en raison de l'intégration du périmètre Suez et du changement de gouvernance intégrant la dissociation de la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général, le Groupe avait été amené à revoir sa gouvernance et son organisation managériale. Ceci se traduit par un pilotage managérial autour de huit zones géographiques redimensionnées.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les segments opérationnels présentés sont les suivants :

- France et déchets spéciaux Europe regroupe les zones déléguées Eau France, Recyclage et Valorisation des déchets, Maintenance environnementale Industrie et Bâtiments, ainsi que les activités déchets dangereux Europe (SARPI et certaines activités IWS issues de Suez), Sede Environnement, Veolia Nuclear Solutions, et SADE ;
- Europe hors France : Europe centrale et orientale, Europe du Nord, Ibérie et Italie. Ce segment intègre, en plus des activités existantes de Veolia, les activités suivantes issues de Suez en Allemagne, en Belgique, en République tchèque, en Serbie, au Portugal et au Pays-Bas et les activités d'eau municipale en Espagne (Agbar) ;
- Reste du Monde : Asie/Pacifique, Amérique du Nord, Amérique latine et Afrique-Moyen-Orient :
  - L'Asie-Pacifique intègre les activités du groupe en Asie (Chine, Macao, Hong Kong, Taïwan, Japon, Corée du Sud, Asie du Sud-Est,

Inde) ainsi que celles de la zone déléguée Australie-Nouvelle Zélande. En Asie, Suez apporte principalement des activités de déchets en Chine, à Macao, à Taïwan et en Thaïlande ; à Hong Kong de traitement de déchets et traitement d'eau ; en Australie, l'acquisition de Suez apporte des projets supplémentaires de collecte, de mise en décharge et de valorisation énergétique des déchets, grâce au recyclage et à la valorisation des déchets municipaux et industriels.

- L'Amérique latine, où viennent s'ajouter aux activités de Veolia, des contrats d'eau municipale et des activités de services pour les industries minières et pétrolières et des activités d'eau régulée au Chili (Aguas Andinas), ainsi qu'en Colombie, au Mexique et au Pérou des activités d'eau municipale et de services pour les industries minières et pétrolières.
- L'Amérique du Nord (États-Unis, Canada) voit son périmètre d'activités s'élargir principalement aux activités d'eau régulée et d'eau non régulée de Suez et à une activité de déchets dangereux et déchets banals au Canada (Alberta et Québec).
- En complément des activités existantes, l'Afrique-Moyen-Orient intègre les activités déchets acquises de Suez en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis et en Turquie, les activités Eau au Maroc, en Jordanie et également à Oman (construction/ opération de centres d'enfouissement, dessalement d'eau de mer), et au Qatar (gestion de l'eau et des déchets).
- Technologies de l'Eau, qui regroupe les activités mondiales de traitement d'eau : Veolia Water Technologies et Water Technologies & Solutions (WTS) ;
- Autres comprenant les holdings.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

1<sup>er</sup> semestre 2023

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	4 795,2	9 882,6	5 883,0	2 182,5	12,1	22 755,3
EBITDA	636,0	1 340,8	868,6	232,6	83,7	3 161,7
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	135,8	788,7	380,0	135,1	13,4	1 452,9
Investissements industriels nets de subventions	-192,3	-492,6	-564,2	-84,5	-6,4	-1 340,1

1<sup>er</sup> semestre 2022

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires <sup>1</sup>	4 754,5	8 504,7	5 255,8	2 074,6	-394,0	20 195,6
EBITDA	704,2	1 217,3	786,1	211,9	33,2	2 952,7
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	208,7	609,5	345,1	102,5	-81,6	1 184,2
Investissements industriels nets de subventions	-180,4	-381,8	-571,5	-94,2	32,4	-1 195,5

Les éléments permettant de réconcilier l'EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des premiers semestres 2023 et 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)		1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
<b>Capacité d'autofinancement</b>	(A)	2 201,7	2 882,0
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-46,9	79,8
<b>Dont capacité d'autofinancement opérationnelle</b>	(C)= (A)-(B)	2 248,6	2 802,2
<b>Exclusion :</b>	(D)		
Dépenses de renouvellement		146,7	153,5
Charges de restructuration		92,5	33,7
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres		69,6	7,8
Autres éléments		289,9	60,5
<b>Intégration :</b>	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		105,4	104,0
<b>EBITDA</b>	(C)+(D)+(E)	2 952,7	3 161,7

Au 30 juin 2023, les autres éléments incluent principalement les coûts d'intégration à la suite du rapprochement avec Suez en 2022.

Au 30 juin 2022, les autres éléments incluaient principalement les coûts d'intégration, les autres charges non courantes dont une partie liée au rapprochement avec Suez ainsi que les coûts encourus sur un litige nord américain.

<sup>1</sup> Le retraitement des 17 premiers jours de janvier 2022 de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition) s'élève à -400 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, à -49 millions d'euros sur l'EBITDA et -11 millions d'euros sur le résultat opérationnel. L'intégralité de ce montant a été affecté dans le segment Autres.

## NOTE 5 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

## 5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit, par métier :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre	
	2022	2023
Eau	8 068,3	8 833,8
Déchets	7 842,0	7 343,5
Énergie	4 685,3	6 577,9
Autres*	-400,0	0,0
<b>GROUPE **</b>	<b>20 195,6</b>	<b>22 755,3</b>

(\* ) La ligne Autres du premier semestre 2022 reprend exclusivement le retraitement des 17 premiers jours de Janvier de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition), d'un montant de -400 millions d'euros et ne peut être comparé au segment opérationnel "Autre" en note 4.

(\*\* ) Pour l'année 2022, des reclassements ont été effectués pour 479 millions d'euros de l'Eau exploitation vers l'Énergie, et de 3 millions d'euros des Déchets vers l'Énergie, correspondant principalement au chiffre d'affaires de Braunschweiger Versorgungs-AG (BVAG).

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en note 4.

## 5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre	
	2022	2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 195,6</b>	<b>22 755,3</b>
<b>Coûts des ventes</b>	<b>-16 765,7</b>	<b>-19 093,8</b>
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-146,7	-153,5
<b>Coûts commerciaux</b>	<b>-463,1</b>	<b>-488,9</b>
<b>Coûts généraux et administratifs</b>	<b>-1 511,7</b>	<b>-1 644,9</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-330,2</b>	<b>-127,9</b>
dont :		
• Restructuration	-32,2	-36,9
• Perte de valeur/reprise sur goodwill	-69,0	0,4
• Frais de personnel - paiement en actions - hors charges sociales	-3,7	-15,3
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes	-159,6	-73,7
• Coût d'acquisition de titres	-65,7	-2,5
<b>Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>1 124,9</b>	<b>1 399,8</b>
<b>Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>59,3</b>	<b>53,1</b>
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>1 184,2</b>	<b>1 452,9</b>

Au 30 juin 2023, les autres charges correspondent principalement à des coûts d'intégration engagés dans le cadre du rapprochement avec Suez en 2022.

Au 30 juin 2022 :

- les pertes de valeur sur goodwill concernent la Russie dont l'intégralité du goodwill a été déprécié compte tenu du conflit russo-ukrainien pour un montant de -69 millions d'euros ;
- les autres charges et pertes de valeur et dotations aux provisions

non courantes s'élevaient à -160 millions d'euros au premier semestre 2022 et concernaient principalement les coûts d'intégration liés au rapprochement avec Suez et également les coûts encourus sur un litige nord-américain et la dépréciation d'actifs en Russie et Ukraine (11 millions d'euros) ;

- les coûts d'acquisition de titres comprenaient principalement ceux engagés dans le cadre du rapprochement avec Suez pour un montant de -62 millions d'euros.

### 5.2.1 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Quote-part de résultat net des co-entreprises	29,3	20,0
Quote-part de résultat net des entreprises associées	30,0	33,1
<b>Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>59,3</b>	<b>53,1</b>

#### Co-entreprises

Les co-entreprises décrites infra sont l'ensemble des co-entreprises :

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	31 décembre 2022	30 juin 2023	1 <sup>er</sup> semestre	
			2022	2023
Concessions chinoises	964,5	904,0	18,9	13,3
Autres co-entreprises	233,4	179,5	10,4	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 197,9</b>	<b>1 083,5</b>	<b>29,3</b>	<b>20,0</b>
Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)			29,3	20,0
<b>Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)</b>			<b>29,3</b>	<b>20,0</b>
Reprises / (Pertes de valeurs) comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)			-	-

Les concessions chinoises, sous contrôle conjoint dans le métier de l'Eau, contribuent :

- au chiffre d'affaires du Groupe pour 166 millions d'euros sur le premier semestre 2023 contre 176 sur le premier semestre 2022 ;
- à l'EBITDA pour 41 millions d'euros sur le premier semestre 2023 contre 45 sur le premier semestre 2022 ;

- au résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence pour 17 millions d'euros sur le premier semestre 2023 contre 23 sur le premier semestre 2022 ;
- aux investissements industriels nets de subventions pour -14 millions d'euros sur le premier semestre 2023 contre -10 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

### 5.3 Besoin en fonds de roulement ("BFR")

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours du premier semestre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Stocks et travaux en cours nets	1 486,2	1 569,6
Créances d'exploitation nettes	14 533,5	14 361,7
Dettes d'exploitation	-19 475,2	-18 841,9
<b>BFR NET</b>	<b>-3 455,5</b>	<b>-2 910,6</b>

L'évolution du BFR intègre un effet de saisonnalité des activités du Groupe (cf. note 1.3).

Dans l'évolution du BFR net de +545 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" est de +641 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -12 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de -84 millions d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé s'élève à -821 millions d'euros au 30 juin 2023 contre -821 millions d'euros au 30 juin 2022.

#### Affacturation

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'application des dispositions de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à dé-comptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturation. Par ailleurs, les filiales cédantes restent dans certains cas mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur le premier semestre 2023, un montant cumulé de 2 694 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 2 592 millions d'euros sur le premier semestre 2022. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 30 juin 2023 est de 858 millions d'euros contre 636 millions d'euros au 30 juin 2022.

## 5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Montant brut	1 209,8	1 170,1
Pertes de valeur	-16,0	-16,3
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS</b>	<b>1 193,8</b>	<b>1 153,8</b>
Montant brut	185,5	215,6
Pertes de valeur	-2,7	-1,4
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS</b>	<b>182,8</b>	<b>214,2</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS</b>	<b>1 376,6</b>	<b>1 368,0</b>

## 5.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2023.

La ventilation par segment de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante au cours du premier semestre 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
France et déchets spéciaux Europe	163,3	162,5	28,0	27,8	191,3	190,3
Europe hors France	1 395,6	1 342,5	206,1	198,2	1 601,7	1 540,7
Reste du monde	121,6	139,9	9,1	11,1	130,7	151,0
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>PASSIFS DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>1 680,5</b>	<b>1 644,9</b>	<b>243,2</b>	<b>237,1</b>	<b>1 923,7</b>	<b>1 882,0</b>

## 5.6 Actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats courants et non courants représentent les montants des prestations effectuées par le Groupe mais non encore facturées et dont le droit à rémunération est conditionnel. Ces actifs sont essentiellement des créances à l'avancement issues des activités de Technologies de l'Eau.

Les passifs de contrats courants et non courants correspondent essentiellement aux montants déjà réglés par les clients et pour lesquels le Groupe n'a pas encore effectué les prestations (produits constatés d'avance, acomptes reçus des clients). Ces passifs sont reconnus en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a réalisé les prestations.

Les actifs et passifs de contrats s'établissent à :

(en millions d'euros)	Actifs contrats		Passifs contrats		Net	
	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
France et déchets spéciaux Europe	86,8	92,8	198,3	122,1	-111,5	-29,3
Europe hors France	88,3	129,4	563,5	645,4	-475,2	-516,0
Reste du monde	198,0	204,2	340,3	387,8	-142,3	-183,6
Technologies de l'Eau	456,6	458,6	441,0	570,4	15,6	-111,8
Autres	2,6	0,0	1,8	0,0	0,8	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>832,3</b>	<b>885,0</b>	<b>1 544,9</b>	<b>1 725,7</b>	<b>-712,6</b>	<b>-840,7</b>

Les actifs et passifs de contrats sont principalement inclus dans les rubriques « Créances d'exploitation » et « Dettes d'exploitation » de l'état de la situation financière consolidée.

## 5.7 Engagements liés aux activités opérationnelles

### 5.7.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	12 016,2	11 960,1	4 760,3	4 048,0	3 151,8
Obligations d'achat	699,6	353,6	190,4	132,5	30,7
<b>TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>12 715,8</b>	<b>12 313,7</b>	<b>4 950,7</b>	<b>4 180,5</b>	<b>3 182,5</b>

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets, à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets. Cet engagement, non limité en montant, porte sur la durée du contrat (37 mois de construction et 15 années d'exploitation), soit au 30 juin 2023, une durée résiduelle de 5,5 ans.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le total des engagements donnés au titre des activités Technologies de l'eau de Veolia Water Technologies s'élève à 1 433 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse est essentiellement liée au projet Mirfa 2 sur l'usine de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse à Abu Dhabi remporté en juin 2023 pour 176 millions d'euros.

Le détail des engagements opérationnels donnés à l'égard des co-entreprises (à 100 %) s'élève à 254 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 272 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il s'agit principalement de garanties de performances données à Al Wathba VB pour 75 millions d'euros ; à Glen Water Holding pour 77 millions d'euros ; ainsi qu'à la garantie de bonne exécution donnée à Kilpilähti Power Plant (Finlande) pour 100 millions d'euros.

### 5.7.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 941 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 962 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le total des engagements reçus au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 117 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## NOTE 6

## GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

### 6.1 Goodwills

#### 6.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Montant brut	12 648,4	12 846,2
Pertes de valeur cumulées	-1 010,8	-1 012,4
<b>MONTANT NET</b>	<b>11 637,5</b>	<b>11 833,8</b>

#### Principaux goodwills par Unité Génératrice de Trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises, ci-après « UGT-goodwill ».

Compte tenu de l'activité du Groupe, les UGT-goodwill sont en dessous du segment opérationnel et correspondent généralement à un pays ou à un regroupement de pays.

Le Groupe comprend 11 UGT-goodwill au 30 juin 2023.

La variation du premier semestre correspond principalement à la consolidation de la Lydec (Cf. note 3.1). A la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, le goodwill provisoire ressort à 203 millions d'euros. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et aux passifs sont en cours, conformément à la norme IFRS 3.

## 6.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques et à chaque fois qu'il existe des indications que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

L'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances économiques et de la capitalisation boursière du Groupe constituent notamment des indicateurs de

dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2023. En conséquence, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2023.

## 6.2 Actifs incorporels

### 6.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	658,4	1 603,2	-959,9	643,3
Europe hors France	3 772,0	7 000,3	-3 299,6	3 700,7
Reste du monde	855,9	2 338,5	-1 379,8	958,7
Technologies de l'Eau	5,4	16,8	-11,8	5,0
Autres	-	0,0	0,0	0,0
<b>ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>5 291,7</b>	<b>10 958,8</b>	<b>-5 651,1</b>	<b>5 307,7</b>

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour +16 millions d'euros s'explique principalement par :

- des variations de périmètre pour +138 millions d'euros ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -330 millions d'euros, dont -198 millions d'euros en Europe hors France, -65 millions d'euros au sein du segment France et déchets spéciaux Europe et -66 millions d'euros au sein du segment Reste du monde ;
- des investissements pour 182 millions d'euros (dont 99 millions d'euros au sein du segment Europe hors France, 50 millions d'euros au sein du segment France et déchets spéciaux Europe et 33 millions d'euros au sein du segment Reste du monde) ;

### 6.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS</b>	<b>61,7</b>	<b>63,6</b>
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	5 852,2	5 806,6
Amortissements et pertes de valeur	-2 771,6	-2 863,9
<b>ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS</b>	<b>3 080,6</b>	<b>2 942,7</b>
<b>AUTRES ACTIFS INCORPORELS NETS</b>	<b>3 142,3</b>	<b>3 006,3</b>

L'évolution des autres actifs incorporels s'explique principalement par :

- des variations de périmètre pour 34 millions d'euros liées principalement à une acquisition en Espagne pour 25 millions d'euros ;
- des effets de change pour -51 millions d'euros ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -180 millions d'euros.



## 6.3 Actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Actifs corporels bruts	30 482,2	31 536,1
Amortissements et pertes de valeur	-13 913,2	-14 578,4
<b>ACTIFS CORPORELS NETS</b>	<b>16 569,0</b>	<b>16 957,7</b>

La variation des actifs corporels de +389 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

- des investissements pour 1 015 millions d'euros (dont 498 millions d'euros dans le Reste du monde et 317 millions d'euros en Europe hors France). En Europe, ils concernent principalement la Pologne et des investissements de décarbonation. Dans le Reste du monde, les investissements concernent principalement les Etats-Unis ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -702 millions d'euros ;
- des variations de périmètre pour 77 millions d'euros liées principalement à l'entrée de périmètre sur l'Espagne ;
- des effets de change pour +21 millions d'euros.

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	1 452,2	2 570,8	-1 098,7	1 472,1
Constructions	2 641,4	4 950,6	-2 344,6	2 606,0
Installations techniques, matériel et outillage	9 110,7	16 808,8	-7 673,2	9 135,6
Matériel roulant et autre matériel de transport	788,9	2 584,5	-1 804,4	780,1
Autres immobilisations corporelles	428,4	1 997,6	-1 563,2	434,3
Immobilisations corporelles en cours	2 147,4	2 623,8	-94,3	2 529,5
<b>ACTIFS CORPORELS</b>	<b>16 569,0</b>	<b>31 536,1</b>	<b>-14 578,4</b>	<b>16 957,7</b>

## 6.4 Droits d'usage

En application de la norme sur les contrats de location (IFRS 16), le Groupe applique une méthode unique de comptabilisation, à l'exception des contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (montant unitaire inférieur à 5 000 dollars américains).

Les droits d'usage se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	614,9	1 198,4	-622,4	576,0
Europe hors France	566,4	1 083,1	-521,5	561,6
Reste du monde	575,5	1 009,5	-467,0	542,5
Technologies de l'Eau	160,8	353,8	-197,6	156,2
Autres	79,5	327,9	-229,8	98,1
<b>DROIT D'USAGE</b>	<b>1 997,1</b>	<b>3 972,7</b>	<b>-2 038,3</b>	<b>1 934,4</b>

L'évolution de la valeur nette des droits d'usage au cours du premier semestre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Droits d'usage	3 949,6	3 972,7
Amortissements et pertes de valeur	-1 952,5	-2 038,3
<b>DROITS D'USAGE NET</b>	<b>1 997,1</b>	<b>1 934,4</b>



Les investissements proviennent principalement de la France et déchets spéciaux Europe à hauteur de 64 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 74 millions d'euros et le Reste du monde à hauteur de 56 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements nets du premier semestre 2023 s'élèvent à -274 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- terrains : -26 millions d'euros ;
- constructions : -105 millions d'euros ;
- installations techniques, matériel et outillage : -42 millions d'euros ;
- matériel roulant : -90 millions d'euros.

Elles portent principalement sur le segment France et déchets spéciaux Europe pour -84 millions d'euros, le segment Europe hors France pour -71 millions d'euros, le segment Reste du monde pour -76 millions d'euros, le segment Technologies de l'Eau pour -28 millions d'euros.

Les revenus de sous location associés aux droits d'usage ne sont pas significatifs.

## NOTE 7

## FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

## 7.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les « dettes financières » décrites en note 7.1.1 ;
- les dettes locatives IFRS16 présentées en note 7.1.2 ;
- les « actifs financiers non courants et courants » décrits en note 7.1.3 ;
- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en note 7.1.4 ;
- les instruments dérivés décrits en note 7.2.2.

## 7.1.1 Dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Non courants		Courants		Total	
		Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
<b>Emprunts obligataires</b>	7.1.1.1	<b>17 721,5</b>	<b>17 076,5</b>	<b>1 474,0</b>	<b>2 004,4</b>	<b>19 195,5</b>	<b>19 080,9</b>
• dont < 1 an		-	-	1 474,0	2 004,4	1 474,0	2 004,4
• dont 2-3 ans		3 085,7	3 046,2	-	-	3 085,7	3 046,2
• dont 4-5 ans		3 841,3	5 032,4	-	-	3 841,3	5 032,4
• dont > 5 ans		10 794,5	8 997,9	-	-	10 794,5	8 997,9
<b>Autres dettes financières</b>		<b>1 970,6</b>	<b>2 128,5</b>	<b>5 047,4</b>	<b>5 223,4</b>	<b>7 018,0</b>	<b>7 351,9</b>
• dont < 1 an		-	-	5 047,4	5 223,4	5 047,4	5 223,4
• dont 2-3 ans		892,8	1 006,6	-	-	892,8	1 006,6
• dont 4-5 ans		253,5	360,9	-	-	253,5	360,9
• dont > 5 ans		824,3	761,0	-	-	824,3	761,0
<b>Dettes locatives IFRS 16</b>	7.1.2	<b>1 656,2</b>	<b>1 600,5</b>	<b>496,5</b>	<b>469,5</b>	<b>2 152,7</b>	<b>2 070,0</b>
• dont < 1 an		-	-	496,5	469,5	496,5	469,5
• dont 2-3 ans		712,1	593,3	-	-	712,1	593,3
• dont 4-5 ans		348,6	359,0	-	-	348,6	359,0
• dont > 5 ans		595,5	648,2	-	-	595,5	648,2
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES</b>		<b>21 348,3</b>	<b>20 805,5</b>	<b>7 017,9</b>	<b>7 697,3</b>	<b>28 366,2</b>	<b>28 502,8</b>

### 7.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

#### Ventilation des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Maturité		
			2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques	16 969,7	16 297,5	2 291,0	5 027,5	8 979,0
<i>Marché européen (i)</i>	14 435,2	13 720,4	2 140,3	4 943,0	6 637,1
<i>Marché américain (ii)</i>	1 466,8	1 458,3	89,3	41,4	1 327,6
<i>Marché Sud-Américain (iii)</i>	1 067,7	1 118,8	61,4	43,1	1 014,3
Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	706,7	705,0	705,0	0,0	0,0
Autres < 50 M€ en 2022 et 2023	45,1	74,0	50,2	4,9	18,9
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS</b>	<b>17 721,5</b>	<b>17 076,5</b>	<b>3 046,2</b>	<b>5 032,4</b>	<b>8 997,9</b>

(i) *Marché européen* : au 30 juin 2023, le montant dans l'état de la situation financière consolidée des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 14 963 millions d'euros dont 13 720 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur au titre du risque de taux couvert s'élève à -17 millions d'euros à la clôture (part non courante) ;

(ii) *Marché américain* : au 30 juin 2023, l'encours du nominal restant des obligations émises aux États-Unis est de 1 585 millions de dollars américains ;

(iii) *Marché sud-américain* : au 30 juin 2023, l'encours du nominal restant des obligations émises au Chili est de 1 018 362 millions de peso chilien.

#### Évolution des emprunts obligataires

Au cours du premier semestre 2023, Veolia n'a procédé à aucune nouvelle émission obligataire compte tenu de son niveau suffisant de liquidités pour couvrir ses échéances.

Veolia a, par ailleurs, procédé lors du premier semestre 2023 au remboursement de deux dettes obligataires Panda arrivant à échéance en date du 24 juin 2023 pour 1,5 milliards de renminbi (équivalent à 197 millions d'euros).

### 7.1.1.2 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

#### Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

#### Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2023.

### 7.1.2. Dettes locatives IFRS 16

Les principes de reconnaissance et d'évaluation des dettes locatives sont décrits en note 6.4.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 656,2	1 600,5
Dettes locatives IFRS 16 courantes	496,5	469,5
<b>DETTES LOCATIVES IFRS 16</b>	<b>2 152,7</b>	<b>2 070,0</b>

Les dettes locatives IFRS 16 se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Au 30 juin 2023	
	Dettes locatives IFRS 16	Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Dettes locatives IFRS 16 courantes	Dettes locatives IFRS 16
France et déchets spéciaux Europe	660,9	449,5	151,7	601,2
Europe hors France	610,0	476,6	128,6	605,2
Reste du monde	623,9	466,5	123,8	590,3
Technologies de l'Eau	172,0	116,5	50,1	166,6
Autres	85,9	91,4	15,3	106,7
<b>DETTES LOCATIVES IFRS 16</b>	<b>2 152,7</b>	<b>1 600,5</b>	<b>469,5</b>	<b>2 070,0</b>

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par type d'actif est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Immobilier	65,5 %	66,9 %
Installations techniques, matériels et Outillages	15,6 %	14,7 %
Matériel roulant, et autres matériels de transport	18,9 %	18,4 %

La ventilation des dettes locatives IFRS16 par échéance est précisée en note 7.1.1.

### 7.1.3 Autres actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Montant brut	557,7	575,5	576,6	437,6	1 134,3	1 013,1
Pertes de valeur	-96,7	-137,2	-31,3	-32,1	-128,0	-169,3
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES</b>	<b>461,0</b>	<b>438,3</b>	<b>545,3</b>	<b>405,5</b>	<b>1 006,3</b>	<b>843,8</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>12,9</b>	<b>12,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>13,3</b>	<b>13,5</b>
<b>ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT (1)</b>	<b>9,3</b>	<b>14,4</b>	<b>1 667,9</b>	<b>1 986,9</b>	<b>1 677,2</b>	<b>2 001,3</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>483,2</b>	<b>465,7</b>	<b>2 213,5</b>	<b>2 393,0</b>	<b>2 696,7</b>	<b>2 858,7</b>

(1) Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

Au 30 juin 2023, les principaux actifs financiers non courants et courants en prêts et créances comprennent notamment les prêts accordés à des coentreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 77 millions d'euros, contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, les actifs liquides et actifs financiers liés au financement sont principalement constitués des placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

### 7.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
Disponibilités	2 818,6	2 615,1
Équivalents de trésorerie	6 193,6	5 284,5
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>9 012,2</b>	<b>7 899,6</b>
<b>TRÉSORERIE PASSIVE</b>	<b>213,6</b>	<b>318,9</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8 798,6</b>	<b>7 580,7</b>

La trésorerie nette s'élève à 7 581 millions d'euros, dont 355 millions d'euros « soumis à restriction » au 30 juin 2023.

Le cash restreint se décompose comme suit : 136 millions d'euros liés à des restrictions juridiques contractuelles (en particulier pour les activités de réassurance du Groupe), 66 millions d'euros adossés au service de paiement de dettes financières locales, et 153 millions d'euros relatifs à des filiales situées dans des pays soumis à contrôle des changes.

La trésorerie et équivalents de trésorerie a diminué de 1 113 millions d'euros sur le premier semestre 2023, ce qui s'explique principalement par une diminution de la trésorerie chez Veolia Environnement de 850 millions d'euros en raison d'une part du financement de flux opérationnels pour 744 millions d'euros, puis d'autre part par le remboursement le 24 juin 2023 de la dette obligataire en CNY ("PANDA Bond") pour 197 millions d'euros ainsi que le remboursement d'une partie des billets de trésorerie pour 67 millions d'euros.

Au 30 juin 2023, les disponibilités sont détenues par les activités en France et déchets spéciaux Europe à hauteur de 103 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 594 millions d'euros, le Reste du monde à hauteur de 850 millions d'euros, les Technologies de l'eau à hauteur de 520 millions d'euros, le segment Autres à hauteur de 550 millions d'euros (dont Veolia Environnement à hauteur de 456 millions d'euros).

Au 30 juin 2023 les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 4 922 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 2 257 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 2 665 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

## 7.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

### 7.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables des principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2022.

### 7.2.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2023, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2023, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 306 millions d'euros et au passif pour un montant de 1 060 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

L'évolution significative de la valeur des dérivés sur le semestre est principalement due :

- au portefeuille de dérivés "Commodities" dont la valeur diminue fortement compte tenu de la baisse des prix des matières premières ;
- dans une moindre mesure, à la baisse de valeur du portefeuille de taux dans un contexte de taux haussier.

## 7.3 Produits et charges financières

### 7.3.1 Coût de l'endettement

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 299 millions d'euros. Les charges, quant à elles, s'élèvent à -572 millions d'euros au 30 juin 2023.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et à celui des activités non poursuivies, qui est nul au 30 juin 2023.

Le poste « Intérêts financiers versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies ajusté des intérêts courus et des variations de juste valeur des dérivés de couverture.

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Charges sur l'endettement	-266,3	-296,4
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) (1)	14,2	142,8
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-67,5	-119,3
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>-319,6</b>	<b>-272,9</b>

(1) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le produit de 143 millions d'euros inscrit sur la ligne "Actifs évalués à la juste valeur par résultat" provient de la rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que de la rémunération des actifs liquides de financement.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » comprend principalement au 30 juin 2023 les charges d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour -121 millions d'euros.

Par ailleurs, la charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise et de couverture de flux de trésorerie n'est pas significative en 2023 et 2022.

### 7.3.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession, la désactualisation des provisions, les charges d'intérêts relatifs aux passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives.

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	17,2	-34,2
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	-7,6	-2,5
Dividendes reçus	2,0	1,3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	0,3	0,0
Désactualisation des provisions	-16,2	-23,2
Résultat de change et variations de juste valeur	-58,2	-6,0
Charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé	-38,8	-42,9
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	-20,7	-29,0
Autres	-109,6	2,0
<b>AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>-231,6</b>	<b>-134,6</b>

Au 30 juin 2023, les pertes sur créances d'un montant de -34 millions concernent principalement la dépréciation de prêts actionnaires de 42 millions d'euros en Europe du Nord.

Au 30 juin 2022, les autres éléments intègrent la variation de la juste valeur de la dette de la filiale Aguas Andinas au Chili (indexée sur l'inflation) pour un montant de 66 millions d'euros.

## 7.4 Engagements liés aux activités de financement

### 7.4.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Le détail des engagements hors bilan donnés liés aux activités de financement est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31		Échéance		
	décembre 2022	Au 30 juin 2023	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	-111,9	-131,6	-79,2	-35,0	-17,4
Garantie d'une dette	-26,7	-28,6	-1,4	-20,6	-6,6
Autres engagements donnés liés au financement	-50,3	-81,8	-17,0	-28,7	-36,1
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT</b>	<b>-188,9</b>	<b>-242,0</b>	<b>-97,6</b>	<b>-84,3</b>	<b>-60,1</b>

### 7.4.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 247 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 257 millions d'euros au 31 décembre 2022.

### 7.4.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2023, le Groupe a consenti 127 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## NOTE 8

## CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION

## 8.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

## 8.1.1 Capital

Le capital est entièrement libéré.

## 8.1.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Au cours du premier semestre 2023, Veolia Environnement a procédé, le 9 mai 2023, à une augmentation de capital de 4 millions d'euros prélevés sur le compte « primes d'émission, de fusion, d'apport », à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions de performance attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 5 mai 2020, portant le capital social à 3 576 919 375 euros.

## 8.1.1.2 Nombre d'actions émises et valeur

Le capital social est divisé en 715 383 875 actions au 30 juin 2023 et 714 574 367 actions au 31 décembre 2022. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

## 8.1.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

## 8.1.3 Affectation du résultat et dividendes

L'assemblée générale du 27 avril 2023 a fixé le dividende en numéraire à 1,12 euro par action au titre de l'exercice 2022. Ce dividende est détaché de l'action le 9 mai 2023 et mis en paiement en date du 11 mai 2023, pour un montant total de 787 millions d'euros.

En 2022, un dividende de 688 millions d'euros avait été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2021. Ce dividende avait été payé à compter du 7 juillet 2022.

## 8.1.4 Écarts de conversion

Au 30 juin 2023, le montant cumulé des écarts de conversion est de -274 millions d'euros (en part du Groupe).

Au premier semestre 2023, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (-131 millions d'euros), du dollar américain (-139 millions d'euros), de la livre sterling (+32 millions d'euros), du peso argentin (-29 millions d'euros) et du dollar australien (-46 millions d'euros).

Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des écarts de conversion était de -52 millions d'euros (en part du Groupe).

## 8.1.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à +304 millions d'euros au 30 juin 2023, contre +286 millions d'euros au 31 décembre 2022, sans évolution significative au cours du semestre.

La variation de valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres s'élève à 18 millions d'euros.

## 8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 219 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 161 millions d'euros au 30 juin 2022.

Au premier semestre 2023, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Europe hors France (112 millions d'euros), et Reste du monde (95 millions d'euros).

## 8.3 Obligations convertibles OCEANE

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un montant nominal de 700 millions d'euros (voir aussi note 10.1.1.1 des notes aux états financiers au 31 décembre 2020).

## 8.4 Titres super subordonnés

Le 8 novembre 2021, Veolia Environnement a réalisé une émission de 500 millions d'euros d'obligations hybrides portant un coupon de 2 % jusqu'à sa première date de révision en février 2028. Les frais encourus dans le cadre de cette opération se sont élevés à -3 millions d'euros.

Pour mémoire, le 14 octobre 2020, Veolia Environnement a réalisé une émission de 2 milliards d'euros dont les produits ont servi à refinancer l'acquisition des 29,9 % du capital de Suez auprès d'Engie.

Cette émission a pris la forme de deux tranches de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros :

- 850 millions d'euros portant un coupon de 2,25 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2026 ;
- 1 150 millions d'euros portant un coupon de 2,50 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2029.

En 2022, les titres super subordonnés avaient augmenté de 1 624 millions d'euros avec l'acquisition de Suez SA.

La 1<sup>ère</sup> tranche émise le 30 mars 2015 pour 500 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans. Cette tranche a été remboursée le 30 mars 2022.

Au 30 juin 2023, les titres subordonnés issus du rapprochement avec Suez se décomposent de la manière suivante :

- la 2<sup>ème</sup> tranche émise le 19 avril 2017 pour 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans ;
- la dernière tranche émise le 2 septembre 2019 pour 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

## 8.5 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Au 30 juin 2023, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 728 563 671 dilué et 702 285 596 non dilué. Les instruments dilutifs pris en compte dans le calcul du résultat par action sur le premier semestre 2023 sont principalement relatifs aux obligations convertibles OCEANE émises le 12 septembre 2019.

## 8.6 Contrat de liquidité

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit « Investment Grade ».

Le 28 mai 2019, Veolia Environnement a conclu un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur avec Kepler Cheuvreux prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2019, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2019, puis renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

Le bilan semestriel de ce contrat de liquidité est disponible sur le site internet de la Société<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-financiere/communiqués-presse/bilan-semestriel-du-contrat-liquidite-6](http://www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-financiere/communiqués-presse/bilan-semestriel-du-contrat-liquidite-6)

## NOTE 9

## PROVISIONS

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours des six premiers mois de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 30 juin 2023
<b>Provisions hors engagements sociaux</b>	<b>3 079,8</b>	<b>3 085,6</b>
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>780,9</b>	<b>843,5</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>3 859,7</b>	<b>3 928,7</b>
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>2 844,4</b>	<b>2 862,1</b>
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>1 015,3</b>	<b>1 065,9</b>

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2023, les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture (remise en état, démantèlement) pour 1 186 millions d'euros, principalement comptabilisées en France et déchets spéciaux Europe pour 440 millions d'euros, en Europe hors France pour 326 millions d'euros et dans le Reste du monde pour 394 millions d'euros.

## NOTE 10

## IMPÔTS

## 10.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
<b>Charge/produit fiscal(e) courant(e)</b>	<b>-360,2</b>	<b>-370,4</b>
France	-84,5	-28,8
Autres pays	-275,7	-341,6
<b>Charge/produit fiscal(e) différé(e)</b>	<b>126,4</b>	<b>74,4</b>
France	61,4	-3,1
Autres pays	65,0	77,5
<b>TOTAL DE LA CHARGE FISCALE</b>	<b>-233,8</b>	<b>-296,0</b>

La charge fiscale figurant au tableau des flux de trésorerie correspond à la charge fiscale des activités poursuivies ci-dessus et celle des activités non poursuivies.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans, renouvelée en 2021). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Il est à noter que les comptes du Groupe incluent l'impact de certains impôts complémentaires exceptionnels liés notamment à la situation du secteur de l'énergie en Europe.

Le taux d'imposition du Groupe se détaille de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Résultat net des activités poursuivies (a)	399,2	749,4
Résultat des entreprises associées (b)	30,0	33,1
Résultat des co-entreprises (c)	29,3	20,0
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	-	-
Pertes de valeur sur goodwill des co-entreprises et autres entités mises en équivalence (e)	-	-
Impôts sur le résultat (f)	-233,8	-296,0
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (g) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)-(f)	573,7	992,3
<b>Taux d'imposition apparent -(f)/(g)</b>	<b>40,75 %</b>	<b>29,83 %</b>

Au 31 décembre 2022, le taux d'imposition réel était de 30,7%.



## 10.2 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

Le Groupe apprécie les risques fiscaux liés à l'impôt sur les résultats conformément à l'interprétation IFRIC 23 en considérant notamment que les autorités fiscales mèneront un contrôle et auront pleine connaissance de toute l'information pertinente.

Les administrations fiscales ont mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. À ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers les administrations fiscales d'un

montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 30 juin 2023, le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

### NOTE 11

## ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou d'une reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2023, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

### Amérique du Nord

#### États-Unis – Eau – Flint

En novembre 2011, le gouverneur de l'État du Michigan (États-Unis) a déclaré que la ville de Flint (Michigan) (« Flint ») était en grande difficulté financière et a nommé un responsable des urgences (« Emergency Manager ») afin qu'il adopte des mesures drastiques d'économies. Dans cette perspective, l'*Emergency Manager* a décidé en 2013 de transférer provisoirement la source d'approvisionnement en eau de la ville de Détroit à la rivière Flint ; cette mesure s'inscrivait dans un plan à plus long terme de changement de source d'approvisionnement vers le lac Huron.

En 2013, Flint a retenu les services de la société d'ingénierie Lockwood Andrews & Newman (« LAN ») pour préparer la station de traitement d'eau de la ville au changement de source d'eau. En avril 2014, ladite station a commencé à traiter l'eau de la rivière Flint et à la distribuer aux habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau, caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable du fait notamment du dépassement de la limite du taux autorisé de « Total Trihalomethanes » (« TTHM ») (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS »), la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration sur la coloration de l'eau, son goût et son odeur. Cette étude ponctuelle, facturée 40 000 dollars, a été réalisée en quatre semaines environ. Pendant tout ce temps et par la suite, Flint a continué à faire appel à LAN en tant que consultant principal en ingénierie de l'eau. Ainsi, en décembre 2014 et courant 2015, LAN a élaboré un plan de traitement et remis des rapports à la ville, notamment sur la conformité de l'eau de la rivière Flint à la loi sur

l'eau potable (« Safe Drinking Water Act »). Dans son plan et ses rapports, LAN n'a émis aucune réserve sur le fait que la nouvelle source d'alimentation en eau de Flint pouvait créer des problèmes de plomb dans l'eau potable.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire, fondé entre autres sur des tests effectués exclusivement par Flint, lesquels étaient en conformité avec la réglementation relative au plomb et au cuivre. Ce rapport de VWNAOS indiquait que l'eau potable était « saine » dans la mesure où elle respectait « les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de leur rapport intermédiaire.

En parallèle, Flint menait de son côté des analyses au domicile d'une résidente qui ont révélé un taux très élevé de plomb dans l'eau ; le résultat de ces analyses n'a pas été communiqué à VWNAOS.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à son goût, son odeur et sa couleur. Le rapport a également recommandé à Flint de travailler avec sa société d'ingénierie et l'État du Michigan, afin de développer un plan de contrôle de la corrosion. Flint a ignoré la plupart de ces recommandations jusqu'à fin 2015, lorsque l'État a ordonné la mise en place de certaines mesures, suite à la révélation de l'existence de plomb dans l'eau distribuée.

Le 24 juin 2015, un employé de l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un mémorandum qui résumait les mesures prises par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés de plomb dans l'eau potable signalés par la résidente de Flint en février 2015.

Le 25 septembre 2015, Flint a finalement publié un communiqué officiel (« lead advisory ») auprès des résidents de Flint afin de les alerter sur la présence de plomb dans l'eau potable.

Le 16 octobre 2015, la ville est retournée s'approvisionner en eau potable auprès de la ville de Détroit.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise à Flint, y compris la contamination de l'eau au plomb.

Le 21 mars 2016, le rapport final du Flint Water Advisory Task Force, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était publié. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint ; le département de la qualité environnementale du Michigan et la ville de Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce que requiert le régime fédéral applicable au plomb et au cuivre pour éviter toute contamination de l'eau potable.

Depuis février 2016, de nombreuses actions individuelles et actions de groupe putatives (« putative class actions ») ont été engagées devant la juridiction étatique et la juridiction fédérale du Michigan par des résidents de Flint contre plusieurs défendeurs, dont l'État du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan, Flint, LAN et trois des filiales américaines de la Société, Veolia North America Inc., VVNAOS et Veolia North America LLC (ci-après « VNA »).

Bien que la Société ait été citée dans plusieurs actions individuelles ou de groupe, elle n'a reçu aucune assignation et n'est partie défenderesse à aucune d'entre elles ; seules ses trois filiales américaines le sont.

En novembre 2020, un projet d'accord transactionnel a été conclu entre les demandeurs (aux actions individuelles ou de groupe, dans la procédure fédérale comme étatique) et certains défendeurs, dont l'État du Michigan et Flint, mais pas VNA ni la société d'ingénierie LAN. Cet accord transactionnel a été approuvé par la juge fédérale pour un montant de 626,25 millions de dollars américains. En juillet 2023, LAN a informé le tribunal fédéral et le tribunal étatique qu'un accord transactionnel de principe venait d'être conclu avec les demandeurs, sans en préciser les détails. Les procédures à l'encontre de LAN ont été suspendues.

Elles se poursuivent en revanche en présence de VNA. Le fondement des actions engagées (procédures fédérale et étatique) est la négligence professionnelle.

### Actions civiles devant le Tribunal fédéral du district de l'Est du Michigan (« United States District Court for the Eastern District of Michigan »)

Actions individuelles : ces actions ont été organisées selon une procédure dite « bellwether », qui permet la tenue d'une série de procès avec plusieurs petits groupes de demandeurs représentatifs. Le premier de ces procès a débuté en février 2022. Le 11 août 2022, après que le jury a informé le tribunal qu'il était dans l'incapacité de rendre une décision unanime, le juge fédéral a prononcé un *mistrial* (déclaration de fin de procès en raison de l'absence d'unanimité du jury). De nouvelles audiences (« retrial ») ont été programmées, puis finalement reportées *sine die* à la demande des plaignants. D'autres procès « bellwether », avec de nouveaux groupes de demandeurs, sont prévus à partir de 2024, après le procès « issues class » (cf. ci-dessous).

Action de groupe partielle (« Issues class action ») : en août 2021, la juge fédérale a partiellement certifié l'action de groupe (« issues class ») à l'égard de VNA. Cette action ne portera que sur certaines questions précises relatives à l'éventuelle responsabilité de VNA. A supposer que cette action soit admise (ce qui sera tranché ultérieurement lors d'un procès avec un jury), chaque demandeur devra ensuite, pour engager la responsabilité de VNA, agir en justice et prouver, au cours d'une nouvelle procédure, son préjudice ainsi que le lien de causalité entre celui-ci et la faute de VNA. Bien qu'elle en ait fait la demande, VNA n'a pas été autorisée à contester à ce stade la décision d'août 2021 ; elle pourra néanmoins faire un appel de celle-ci à l'issue de la procédure. Le procès « issues class » est prévu en février 2024.

### Actions civiles devant la « Circuit Court for the Seventh Judicial Circuit » (Comté de Genesee, Michigan) (Tribunal Etatique)

Actions individuelles et action de groupe putative : parallèlement aux actions devant la juridiction fédérale, d'autres actions individuelles ainsi qu'une action de groupe putative ont été engagées devant la juridiction étatique. Aucun procès n'a été prévu pour celles-ci.

Action civile engagée par l'Attorney General du Michigan : en juin 2016, l'Attorney General de l'État du Michigan a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VNA et la Société elle-même, pour des actes et omissions supposés en lien avec la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de son action, l'Attorney General a déposé une nouvelle assignation en août 2016 où il a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits. A la suite des élections en 2018 d'une nouvelle Gouverneure et d'une nouvelle Attorney General de l'État, l'Attorney General a déposé une assignation civile modifiée à l'encontre de la Société et de VNA, parmi d'autres sociétés. La Société n'ayant cependant reçu aucune signification, elle n'est pas partie défenderesse à cette action ; seule VNA l'est. Les fondements de l'action engagée par l'Attorney General à l'encontre de VNA sont la négligence professionnelle et l'enrichissement sans cause. Aucun procès n'a été programmé.

Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble de ces procédures civiles.

### Actions pénales

Des poursuites pénales ont été engagées par l'ancien Attorney General du Michigan contre quinze employés de l'État du Michigan et de la ville de Flint pour leur rôle dans la crise de l'eau à Flint. Sur ces quinze employés, sept ont plaidé coupable. Le 13 juin 2019, la nouvelle Attorney General du Michigan a abandonné toutes les poursuites contre les huit employés restants.

Mi-janvier 2021, des poursuites pénales ont été à nouveau engagées et neuf anciens employés de l'État du Michigan ou la Ville de Flint ont été mis en examen. En juin 2022, la Cour suprême du Michigan a jugé que le recours à la procédure de mise en examen par un « one-man grand jury » par le parquet était contraire à la loi de l'État du Michigan. En conséquence, les mises en examen de ces neuf employés ont été annulées.

### Assurances

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Certains d'entre eux, se prévalant de l'une des clauses d'exclusion stipulées dans leur police, ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refuseraient toute garantie pour les dommages causés par le plomb.

Le Groupe conteste vigoureusement cette position au motif que cette clause d'exclusion est inapplicable en l'espèce et, en tout état de cause, nulle parce que contraire à la règle impérative de l'article L. 113-1 du code des assurances imposant que l'exclusion soit « formelle et limitée » et à l'appréciation qu'en fait la jurisprudence.

En juin 2023, la Société et VNA ont déposé une requête en arbitrage afin de régler leur différend avec leurs assureurs.

## Europe centrale et orientale

### Lituanie - Énergie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la ville de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Depuis 2009, le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur et conduit une campagne de harcèlement à son égard. Diverses mesures ont ainsi été prises par les autorités publiques à l'encontre des filiales lituaniennes du Groupe et notamment :

- une amende de 19 millions d'euros infligée à UVE par l'Autorité de la concurrence ;
- le transfert de propriété sans compensation des sous-stations individuelles de chaleur dans lesquelles UVE avait investi ;
- la réduction unilatérale des tarifs de chaleur pour capter les économies réalisées grâce au condenseur de fumée financé par UVE ;
- l'annulation rétroactive des tarifs de chaleur appliqués par UVE pour la période 2011-2015 ;
- l'annulation des avenants prolongeant la durée des contrats conclus par Litesko avec la municipalité d'Alytus et le transfert à cette dernière des actifs dans lesquels Litesko avait investi.

L'ensemble des mesures préjudiciables aux filiales lituaniennes du Groupe fait l'objet de contestations et de recours pendants devant les juridictions locales.

Compte tenu de ce contexte, la Société et ses filiales ont, par ailleurs, été contraintes d'engager les arbitrages décrits ci-dessous.

#### L'arbitrage CIRDI

La Société, Veolia Energie International (venant aux droits de Veolia Baltics and Eastern Europe), UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé en janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »).

Les Sociétés sollicitent à ce jour une indemnisation d'environ 102 millions d'euros hors intérêts ; la Lituanie a, quant à elle, retiré ses demandes reconventionnelles d'environ 150 millions d'euros. La procédure est toujours en cours.

En juin 2018, la Lituanie a déposé une objection à la compétence du tribunal arbitral tirée de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire Achmea, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union Européenne. Dans une déclaration du 15 janvier 2019, les États Membres ont indiqué leur intention de résilier les traités bilatéraux d'investissement conclus entre eux d'ici décembre 2019. Le 5 mai 2020, une vaste majorité d'États Membres - dont la France et la Lituanie - a signé un traité plurilatéral organisant le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires. Le traité est entré en vigueur en France le 28 août 2021 et en Lituanie le 4 septembre 2021. Ces développements sont susceptibles d'avoir un impact sur l'arbitrage CIRDI, et le cas échéant, sur l'exécution de la sentence à venir, ainsi que sur la procédure décrite ci-dessous.

En juillet 2020, la Lituanie a engagé une procédure devant le tribunal régional de Vilnius visant les Sociétés et d'autres défendeurs lituaniens, par laquelle elle sollicite une indemnisation de plus de 240 millions d'euros. Elle a indiqué que cette procédure était la reprise des demandes reconventionnelles qu'elle avait précédemment retirées de l'arbitrage CIRDI, à la suite de la décision Achmea. A cette date, seules VEI, UVE et Litesko avaient été assignées ; la Société l'a été ultérieurement, en mai 2023. Les défenderesses contestent fermement les demandes de la Lituanie. En août 2020, le tribunal régional de Vilnius a déclaré l'action de la Lituanie irrecevable. Depuis lors, après de multiples recours devant les juridictions lituaniennes, le tribunal de Vilnius a d'abord de nouveau déclaré l'action irrecevable en février 2022, avant de la déclarer recevable en avril 2023. En juillet 2023, la cour d'appel a confirmé la recevabilité de l'action. Les Sociétés ont sollicité la suspension de la procédure devant le tribunal de Vilnius jusqu'à ce que les sentences soient rendues dans les arbitrages CIRDI et SCC (cf. ci-après). Elles vont également déposer un pourvoi en cassation devant la cour suprême.

#### L'arbitrage SCC

En novembre 2016, dans le cadre du contrat de Vilnius dont l'échéance était proche (fin mars 2017), la Société et UVE ont déposé une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC ») pour obtenir la désignation d'un expert indépendant afin d'évaluer l'état des actifs. L'objet de l'arbitrage SCC a été étendu par la suite aux réclamations de la Société, d'UVE, de Vilnius et de la société municipale VST (« VST ») en lien avec le contrat de Vilnius.

Dans le cadre de cet arbitrage, la Société et UVE sollicitent une indemnisation d'environ 22 millions d'euros ; de leur côté, Vilnius et VST présentent des demandes reconventionnelles estimées à ce jour à environ 660 millions d'euros. La Société et UVE contestent fermement les demandes reconventionnelles de Vilnius et VST et en demandent le rejet. La procédure est toujours en cours.

## Italie - Afrique Moyen-Orient

### Veolia Propreté contre la République d'Italie

En octobre 2007, Veolia Propreté a réalisé des investissements très significatifs en Italie par l'intermédiaire de contrats de concessions de longue durée pour la construction et la gestion de centres de valorisation de déchets et de production d'électricité dans les régions de Calabre et de Toscane. En raison de manquements graves des autorités italiennes, les filiales italiennes de Veolia Propreté se sont trouvées dans l'impossibilité d'exécuter les contrats de concession. En 2014, ces agissements ont provoqué la liquidation judiciaire de ces filiales et causé la perte des investissements effectués par Veolia Propreté.

En juin 2018, Veolia Propreté a initié un arbitrage contre la République d'Italie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en alléguant d'une violation des dispositions du Traité sur la charte de l'énergie. Le tribunal arbitral a été constitué en janvier 2019 ; Veolia Propreté sollicite à ce jour une indemnisation d'environ 400 millions d'euros hors intérêts. La procédure est toujours en cours.

En septembre 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire Komstroy a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans le Traité sur la charte de l'énergie ne sont pas conformes au droit de l'Union européenne et ne s'appliquent pas aux litiges intra-européens. Cette décision est susceptible d'avoir un impact sur l'exécution de la sentence à venir.

## Technologies de l'Eau

### VWT contre K+S Potash

Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, Veolia Water Technologies, Inc. (« VWT ») a signé un contrat de 324,5 millions de dollars américains avec K + S Potash Canada GP («KSPC»), pour la conception, fourniture et mise en service d'un système d'évaporation et de cristallisation, qui comprend 14 grands évaporateurs et cristalliseurs (les « cuves »), pour une mine de potasse alors en cours de construction par KSPC dans la province de la Saskatchewan, Canada. Dans ce cadre, une lettre de garantie à première demande de 14,6 millions de dollars américains a été octroyée par VWT en faveur de KSPC.

Le 17 juillet 2016, lors du processus de mise en service et de démarrage des cuves, l'une d'entre elles s'est effondrée (l'« Incident »). Une nouvelle cuve de remplacement a dû être fabriquée et installée. L'Incident a endommagé également d'autres cuves et des équipements de l'usine, qui ont dû être retirés et remplacés. VWT a coopéré avec KSPC pour déterminer la cause de l'Incident. Les premières investigations, menées par KSPC, ont identifié un défaut de conception du support métallique des cuves, dont étaient responsables VWT et l'un de ses sous-traitants. Ensuite, des expertises complémentaires conduites par VWT ont en revanche conclu à un défaut dans la réalisation des plots en béton servant d'assises aux supports métalliques ; ces plots en béton étaient construits par un sous-traitant de KSPC. VWT a réparé les cuves endommagées. Ces réparations ont donné lieu à d'importantes modifications contractuelles et des coûts supplémentaires. Mi-juin 2017, une seconde lettre de garantie à première demande de 15 millions de dollars américains a été émise par VWT en faveur de KSPC.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours.

#### Procédure d'arbitrage ADRI (ADR Institute of Canada)

Le 18 août 2017, VWT a saisi l'ADRI aux fins d'obtenir la condamnation de KSPC au remboursement des coûts engendrés par les modifications contractuelles réalisées pour procéder aux réparations liées à l'Incident, soit 19 millions de dollars américains. Le 18 janvier 2019, le tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour une partie seulement des demandes (environ 13,6 millions de dollars américains). Cette procédure est actuellement suspendue compte tenu de la procédure au fond engagée par KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan (cf. infra).

#### Procédures judiciaires (Court of Queen's Bench de Saskatchewan)

Le 11 avril 2018, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour 180 millions de dollars canadiens (environ 119 millions d'euros) au titre de dommages indirects et surcoûts de réparation liés à l'Incident. Mi-janvier 2019 VWT a proposé une offre de transaction, que KSPC a refusée.

Par acte du 28 mai 2018, l'un des sous-traitants de KSPC, AECON, a assigné KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour différentes demandes de dommages et intérêts. Le 28 juin 2018, KSPC a assigné en intervention forcée VWT afin de lui faire supporter à hauteur d'au minimum 466 millions de dollars canadiens (environ 318 millions d'euros) les éventuelles condamnations de KSPC, ainsi que le remboursement de sommes déjà payées à d'autres sous-traitants (« Réclamation pour retard »).

Le 25 mars 2020, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour un montant chiffré à ce stade à 4,6 millions de dollars canadiens (environ 3 millions d'euros) en lien avec un bris d'équipement survenu en novembre 2018 ainsi que de la corrosion alléguée affectant certains autres équipements. En juin 2020, VWT a déposé devant ce tribunal un mémoire en défense et contesté le bien-fondé de ces nouvelles réclamations.

KSPC a mis en œuvre et obtenu le paiement des lettres de garantie en novembre 2019 et 2020.

Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais de défense de VWT, Lexington Insurance Company a refusé sa garantie quant à la Réclamation pour retard. Lexington a engagé une procédure d'arbitrage, afin notamment de ne plus couvrir les frais de défense de VWT et obtenir le remboursement des frais payés à ce jour quant à la Réclamation pour retard. VWT conteste fermement cette position.

### VWT contre Antero

En août 2015, Veolia Water Technologies Inc. ("VWT") a signé un contrat d'un montant révisé de 255,8 millions de dollars américains avec Antero Resources Corporation ("Antero") pour la conception et la construction ("DBA") d'une station de traitement d'eaux issues de l'activité de forage, de production et d'exploitation du gaz de schiste de l'usine de Clearwater située à Pennsboro, en Virginie occidentale ("Usine"). L'achèvement substantiel des travaux de l'Usine est intervenu le 15 mars 2019 ; les mois suivants ont servi à la mise au point de l'installation. Les tests finaux de performance de l'Usine devaient commencer le 16 septembre 2019; toutefois, par lettre du 12 septembre 2019, Antero a résilié le DBA. VWT considère que cette résiliation est intervenue sans raison valable ni respect du délai contractuel de préavis.

Le 13 mars 2020, VWT a assigné Antero devant le tribunal étatique du district de Denver, Colorado, aux Etats-Unis, réclamant 118 millions de dollars américains de dommages et intérêts liés à l'exécution et à la résiliation du contrat. Le même jour, Antero a assigné VWT devant le même tribunal, alléguant que VWT aurait manqué à ses obligations contractuelles au titre du DBA. Dans cette procédure, Antero invoque le dol ("fraud") et la violation du contrat. Il réclame alternativement 451 millions de dollars américains ou 367 millions de dollars américains de dommages et intérêts, en se basant sur différentes méthodes d'évaluation de son préjudice.

Les procédures initiées par VWT et Antero ont été jointes. Par un jugement du 27 janvier 2023, le tribunal étatique du district de Denver (Colorado) a condamné VWT à payer à Antero au titre du dol et de la violation du contrat la somme en principal de 242 millions de dollars, plus les intérêts (dont 67 millions de dollars d'intérêts pre-jugement) et les coûts judiciaires d'Antero. Par un jugement révisé du 3 mai 2023 faisant suite à une requête de VWT ("post trial motion"), le montant principal de la condamnation a été réduit à 215 millions de dollars et les intérêts pre-jugement à 65 millions de dollars. Les effets du jugement sont suspendus.

VWT conteste fermement les conclusions du tribunal ayant conduit à sa condamnation et a interjeté appel du jugement fin mai 2023 devant la cour d'appel du Colorado. En juin 2023, Antero a déposé un appel incident.

Le litige a fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais des procédures, l'un d'entre eux a finalement refusé sa garantie et engagé en octobre 2021 une procédure d'arbitrage à cet effet. Le 10 juillet 2023, le tribunal arbitral a rejeté la demande de l'assureur, estimant que son refus de garantie n'était pas fondé.

**NOTE 12 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Au 30 juin 2023, hormis les relations avec les co-entreprises (voir note 5.2.1) et les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (voir note 7.5 dans les notes des comptes consolidés de l'exercice 2022), il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune autre opération avec des parties liées.

**NOTE 13 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

**NOTE 14 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES  
DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Au 30 juin 2023, le Groupe Veolia a intégré dans ses comptes 2 001 sociétés, contre 2 032 sociétés au 31 décembre 2022.

La liste des principales filiales, hors Suez, n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2022.



#### 4.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

##### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

##### II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 3 août 2023

KPMG S.A.

Eric Jacquet

Baudouin Griton

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Yves Jégourel

Quentin Séné

# 5

## **CAPITAL ET ACTIONNARIAT**

## 5.1 Informations sur le capital et données boursières

### 5.1.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2023, le capital social de Veolia Environnement était de 3 576 919 375 euros, divisé en 715 383 875 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune.

À la date du dépôt du présent Amendement, le capital social de la Société demeure inchangé.

### 5.1.2 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

#### Actions Veolia Environnement

Marché réglementé - Euronext Paris (Compartiment A)				CAC 40
Admission	Code d'identification			Admission
20 juillet 2000	ISIN	Reuters	Bloomberg	8 août 2001
	FR 0000124141-VIE	VIE. PA	VIE. FP.	

#### Euronext Paris – Cours de bourse et volumes de transactions en nombre de titres

Année (mois)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
<b>2023</b>			
Juin	29,410	27,500	31 601 614
Mai	28,990	26,710	35 963 337
Avril	29,600	28,150	29 833 059
Mars	28,740	25,760	47 426 700
Février	28,970	27,050	33 590 620
Janvier	27,940	24,330	39 340 652
<b>2022</b>			
Décembre	25,530	23,480	37 292 875
Novembre	25,280	22,170	46 804 130
Octobre	23,070	18,940	44 830 105
Septembre	23,540	18,825	47 405 608
Août	26,090	21,850	41 878 682
Juillet	24,640	22,210	36 382 643
Juin	27,000	22,510	43 241 577
Mai	27,840	24,530	44 553 155
Avril	29,900	26,920	35 035 549
Mars	31,250	22,880	62 795 772
Février	33,330	29,370	33 520 703
Janvier	33,490	30,570	33 414 060

Source : Bloomberg.

À la suite du retrait de Veolia Environnement de la cote du New York Stock Exchange (NYSE) de ses *American Depositary Receipts* (ADRs) la dernière cotation des ADRs au NYSE est intervenue le 22 décembre 2014. Depuis cette date, les ADRs sont négociés sur le marché hors cote américain (*US Over-the-Counter market*) sous le code VEOEY.

Le programme d'ADR est géré par Bank of New York Mellon en tant que programme de niveau 1 (*1 sponsored level 1 facility*).



### 5.1.3 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

#### Programme EMTN

Un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros. Ce montant maximal a été porté à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009, puis à 18 milliards d'euros le 28 octobre 2022.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2023 sont les suivantes :

Date de l'émission	Devise	Montant nominal de l'émission (en devises) (en millions)	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2023 (en devises) (en millions)	Taux facial	Échéance
25 novembre 2003	EUR	700		700	6,125%	25 novembre 2033
7 janvier 2008	GBP	150				
19 octobre 2022	GBP		-35			
24 octobre 2022	GBP		-3	112	6,125%	29 octobre 2037
30 mars 2012	EUR	750		750	4,625%	30 mars 2027
9 avril 2015	EUR	500		500	1,590%	10 janvier 2028
4 octobre 2016	EUR	600		600	0,314%	4 octobre 2023
4 octobre 2016	EUR	500		500	0,927%	4 janvier 2029
30 mars 2017	EUR	650		650	1,496%	30 novembre 2026
5 décembre 2018	EUR	750		750	1,940%	7 janvier 2030
14 janvier 2019	EUR	750		750	0,892%	14 janvier 2024
15 janvier 2020	EUR	500		500	0,664%	15 janvier 2031
15 avril 2020	EUR	700		700	1,250%	15 avril 2028
15 juin 2020	EUR	500		500	0,800%	15 janvier 2032
14 janvier 2021	EUR	700		700	0%	14 janvier 2027
8 octobre 2013	EUR	376		376	2,750%	9 octobre 2023
22 juillet 2009	EUR	461		461	5,500%	22 juillet 2024
3 avril 2017	EUR	500		500	1,000%	3 avril 2025
10 septembre 2015	EUR	500		500	1,750%	10 septembre 2025
9 mars 2021	EUR	750		750	0%	9 juin 2026
2 avril 2020	EUR	850		850	1,250%	2 avril 2027
8 juin 2009	EUR	250		250	1,904%	8 juin 2027
19 mai 2016	EUR	500				
16 avril 2020	EUR		300	800	1,250%	19 mai 2028
3 avril 2017	EUR	700		700	1,500%	3 avril 2029
21 mai 2014	EUR	75		75	2,000%	21 mai 2029
30 juin 2015	EUR	50		50	2,250%	1 juillet 2030
17 septembre 2018	EUR	500		500	1,625%	17 septembre 2030
2 décembre 2011	GBP	250		250	5,375%	2 décembre 2030
14 octobre 2019	EUR	700		700	0,500%	14 octobre 2031
21 septembre 2017	EUR	540		540	1,625%	21 septembre 2032
25 mars 2013	EUR	100		100	3,385%	25 mars 2033
14 mai 2020	EUR	750		750	1,250%	14 mai 2035

Au 30 juin 2023, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 14 198 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

#### Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un montant nominal d'environ 700 millions d'euros. Ces obligations ne porteront pas intérêt et ont été émises à un prix de 103,25% du pair. La valeur nominale d'exercice unitaire de ces obligations est de 30,41 euros, soit une prime de 35% par rapport au cours de référence de l'action le jour de l'émission.

Au 30 juin 2023, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à environ 700 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

#### Émission publique sur le marché américain

Le 23 novembre 2022, Veolia a procédé à un second rachat partiel à hauteur de 111,2 millions de dollars de l'obligation de 400 millions de dollars de coupon 6,75% et de maturité juin 2038, émise en 2008 sur le marché américain.

Au 30 juin 2023, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 188,8 millions de dollars américains, soit 174 millions d'euros équivalents, venant à échéance à plus d'un an.

### Programme d'émission d'obligations sur le marché domestique chinois (Panda Bonds)

Veolia Environnement a enregistré le 2 mars 2023 auprès de la National Association of Financial Market Institutional Investors (NAFMII) un prospectus de base pour un programme d'émission d'une durée de deux ans au format "debt financing instrument's".

Les deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,5 milliard de renminbi émis par Veolia Environnement le 24 juin 2020 via placement privé auprès d'investisseurs chinois et internationaux sont arrivés à échéance le 24 juin 2023.

Le 16 décembre 2020, Veolia Environnement a émis deux emprunts obligataires d'un montant total de 1,5 milliard de renminbi à échéance le 16 décembre 2023, portant un coupon de 4,45 %.

Au 30 juin 2023, l'encours du nominal de ces emprunts s'élevait à 1,5 milliard de renminbi, soit 190 millions d'euros équivalents.

### Billets de trésorerie

Veolia Environnement dispose d'un programme de financement à court terme sous forme de titres négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – NEU CP) plafonné à 6 milliards d'euros, dont la documentation financière a été mise à jour auprès de la Banque de France le 9 juin 2023.

Au 30 juin 2023, l'encours des titres négociables à court terme émis par la Société s'élevait à 3 855 millions d'euros.

## 5.2 Actionnariat de Veolia Environnement

### 5.2.1 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2023

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2023.

Depuis le 3 avril 2016 a été mis en place un droit de vote double pour les actionnaires détenant leur action au nominatif depuis deux ans au moins en application de la loi Florange du 29 mars 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date du dépôt du présent Amendement.

Situation au 30 juin 2023					
Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables	Pourcentage des droits de vote exerçables*
Salariés <sup>(1)</sup>	46 213 252	6,46 %	58 292 630	58 292 630	8,09 %
Caisse des Dépôts <sup>(2)</sup>	41 815 913	5,85 %	41 815 913	41 815 913	5,80 %
BlackRock <sup>(3)</sup>	39 956 992	5,59 %	39 956 992	39 956 992	5,55 %
Crédit Agricole <sup>(4)</sup>	38 545 796	5,39 %	38 545 796	38 545 796	5,35 %
Veolia Environnement <sup>(5)</sup>	12 404 098**	1,73 %	12 404 098**	-	-
Public et autres investisseurs	536 447 824	74,99 %	541 922 201	541 992 201	75,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>715 383 875</b>	<b>100 %</b>	<b>732 937 630</b>	<b>720 533 532</b>	<b>100 %</b>

\* Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

\*\* Au 30 juin 2023, Veolia Environnement autodétient 12 404 098 actions.

(1) Actionnariat direct et indirect, y compris via des véhicules d'investissement financier.

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2023. Le 6 juillet 2023, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré le franchissement à la baisse par le groupe Caisse des Dépôts, le 21 juin 2023 et le 28 juin 2023, le seuil statutaire de 6 % des droits de vote et de 6 % du capital de la Société et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés CNP Assurances et LBP Prévoyance 41 815 913 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,85 % du capital et 5,80 % des droits de vote de la Société.

(3) Sur la base de l'étude de l'actionnariat au 30 juin 2023.

(4) Sur la base de l'étude de l'actionnariat au 30 juin 2023.

(5) Actions autodétenues et privées de droit de vote. Cette information fait l'objet d'une publication mensuelle par Veolia Environnement sur son site.

À la connaissance de la Société et à la date de dépôt du présent Amendement, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs actionnaires de la Société et aucun pacte d'actionnaires ou aucune convention auxquels la Société est partie, susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

## 5.3 Politique de distribution des dividendes

### 5.3.1 DIVIDENDES PAR ACTION ET MONTANTS GLOBAUX VERSÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	Dividende 2018	Dividende 2019	Dividende 2020	Dividende 2021	Dividende 2022
Dividende brut par action	0,92	0,50	0,70	1,00	1,12
Dividende net par action	0,92*	0,50*	0,70*	1,00*	1,12*
Montant global du dividende distribué**	509 096 391,00	277 172 439,00	397 078 213,00	687 879 017,00	787 278 334,08

\* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

\*\* Montants réglés par la Société.



6

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

## 6.1 Procédures judiciaires et arbitrages

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés au chapitre 4.1, section note 10.2 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023.

La présentation des principales procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage figurant au chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023 est incorporée par référence au sein de ce chapitre 6.1. Les principales mises à jour concernant les litiges figurant à la note 11 et reflétant les évolutions significatives qui ont pu intervenir jusqu'à la date de dépôt

de ce document sont décrites dans ce chapitre 6.1.

Il n'existe pas d'autres procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### AMÉRIQUE DU NORD

#### États-Unis – Flint

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023. *supra*.

#### États-Unis – WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux États-Unis sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché

d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2022, la moyenne annuelle des frais engagés par le Groupe au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élève à 893 296 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurances.

### EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

#### Lituanie

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023. *supra*.

### ITALIE AFRIQUE MOYEN-ORIENT

#### Veolia Propreté contre la République d'Italie

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires des états financiers consolidés *supra*.

### VEOLIA TECHNOLOGIES ET CONTRACTING

#### VWT contre K+S Potash

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023. *supra*.

#### VWT contre Antero

Cf. chapitre 4, section 4.1.6, note 11 en annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023. *supra*.

## 6.2 Documents accessibles au public

Type de documents	Accessibilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>communiqués de la Société</li> </ul>	<a href="http://www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee">www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>documents de référence annuels et documents d'enregistrement universel (comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société et du Groupe) déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations</li> </ul>	30, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
<ul style="list-style-type: none"> <li>informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des 12 derniers mois en France et dans d'autres États membres conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières</li> </ul>	<a href="http://www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee">www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</a> Site de l'AMF
<ul style="list-style-type: none"> <li>information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF</li> </ul>	<a href="http://www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee">www.veolia.com/fr/groupe/finance/information-reglementee</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>statuts de la Société</li> </ul>	<a href="http://www.veolia.com/fr/gouvernance">www.veolia.com/fr/gouvernance</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux</li> </ul>	30, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers

6

## 6.3 Contrôleurs légaux des comptes

### KPMG SA

#### Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Éric Jacquet et Baudouin Griton.

2, avenue Gambetta Tour Eqho – 92066 Paris-La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 18 avril 2019 pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### ERNST & YOUNG ET AUTRES

#### Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Jean-Yves Jégourel et Quentin Séné.

1-2, place des Saisons – Paris-La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## 6.4 Personnes responsables de l'amendement du Document d'enregistrement universel

### 6.4.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

Mme Estelle Brachlianoff, directrice générale de Veolia Environnement.

### 6.4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2022 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant dans le présent amendement présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Aubervilliers,  
le 3 août 2023

La directrice générale  
Estelle Brachlianoff



## 6.5 Tables de concordance

### 6.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, et renvoie aux chapitres et sections du Document d'enregistrement universel 2022 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel 2022 Chapitres/sections	Amendement Chapitres/sections
<b>1 Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.1 Indication des personnes responsables	8.8	6.4
1.2 Déclaration des personnes responsables	8.8	6.4
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A
1.4 Attestation d'un tiers	N/A	N/A
1.5 Déclaration sans approbation préalable		
<b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>	8.6	6.3
<b>3 Facteurs de risques</b>	intro du 2, 2.2 et 5.5.5	3.4.3
<b>4 Informations concernant l'émetteur</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	-
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	8.1.1	-
4.3 Date de constitution et durée de vie	1.1.1 et 8.1.1	-
4.4 Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone de son siège et site web avec un avertissement	8.1.1	-
<b>5 Aperçu des activités</b>		
5.1 Principales activités	1.1.3, 1.3.1 et 1.3.2	-
5.2 Principaux marchés	1.3.3, 1.3.4 et 1.5	-
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2, 5.2.1, 5.2.2 et 6.1.6 note 3	3.1, 4.1.6 note 3
5.4 Stratégie et objectifs	1.1, 1.2, 4.1, 5.2.1 et 5.5.6	3.4.4
5.5 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5.3.1	-
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.4.2	-
5.7 Investissements		
5.7.1 Principaux investissements réalisés	5.2.3.2, 5.4.2 et 6.1.6 note 4.2	3.1.3.2, 3.3.2 et 4.1.6 note 3.1
5.7.2 Principaux investissements en cours	5.1, 5.2.3.1 et 6.1.6 note 4.4.1	3.1.3.1 et 4.1.6 note 3.3.1
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et les entreprises associées	6.1.6 note 6.2.4	4.1.6 note 5.2.1
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4.2	-
<b>6 Structure organisationnelle</b>		
6.1 Description sommaire du Groupe	1.5.1	-
6.2 Liste des filiales importantes	6.1.6 note 16 et 6.2.5 note 7.11	-

		Document d'enregistrement universel 2022	Amendement
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Évolution et résultat des activités Indicateurs clés de performance et de développement	Profil, 4.1, 5.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.3, 5.5.1, 5.6 et 6.1.1 à 6.1.3	3.2, 4.1.1 à 4.1.3
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.4	-
7.2	Résultat d'exploitation	5.3.4.1, 5.3.4.5 et 6.1.6 note 6.2	3.2.4 et 4.1.6 note 5.2
<b>8</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
8.1	Information sur les capitaux	6.1.5 et 6.1.6 note 10	4.1.5 et 4.1.6 note 8
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	6.1.4, 6.1.6 notes 6.3, 9.3.2 et 7.1.7, 8.4	4.1.4, 4.1.6 notes 5.3, et 7.3.2, 5.1.3
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.4.1, 5.4.3, 5.4.4, 6.1.6 notes 9.1 et 9.2	3.3.1, 3.3.3, 3.3.4, 4.1.6 note 7.1 et 7.2
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement les activités du Groupe	6.1.6 note 9.1.3	4.1.6 note 7.1.4
8.5	Sources de financement attendues	N/A	-
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	1.6	-
<b>10</b>	<b>Informations sur les tendances</b>		
10.1.a	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2 et 5.5.4	3.4.2
10.1.b	Description de tout changement significatif de performance financière du Groupe	N/A	-
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement, dont l'émetteur a connaissance, susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	1.2 et 5.5.6	3.4.4
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice publiée	N/A	N/A
11.2	Déclaration énonçant sur les principales hypothèses de prévisions ou d'estimations de bénéfices	5.5.6	3.4.4
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	6.1.6 note 1	4.1.6 note 1
<b>12</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
12.1	Informations concernant les membres du conseil d'administration et la direction générale	3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3	2.1
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	3.1.3	-
<b>13</b>	<b>Rémunération et avantages</b>		
13.1	Montant des rémunérations versées et avantages en nature	3.4.1, 3.4.3 et 3.4.4	2.2
13.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement aux mandataires sociaux de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1.6 note 7.3 et 3.4.2	-
<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1 et 3.1.2	2.1.1
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de la direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	6.1.6 note 14, 3.1.3 et 3.6	4.1.6 note 12
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	3.2.2.1 et 3.2.2.3	2.1.1 et 3.1.6
14.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	3.2.1.1	-
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.1.2, 3.2.1.2, 3.2.2 et 6.1.6 note 3	3.1.6

		Document d'enregistrement universel 2022	Amendement
<b>15</b>	<b>Salariés</b>		
15.1	Nombre des salariés et répartition des effectifs	Profil/Chiffres clés et 4.4.2	-
15.2	Participations dans le capital et stock-options des mandataires sociaux	3.1.1.2, 3.4.1.1.2, 3.4.3, 3.4.4 et 3.5.1	2.2 et 3.1.5
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.4.4.4 et 5.2.4	3.1.5
<b>16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.2 et 8.1.5	5.2.1
16.2	Existence de droits de vote différents	7.2 et 8.1.4	5.2.1
16.3	Contrôle de l'émetteur	7.2.2	5.2.1
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	8.3	-
<b>17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	3.6 et 6.1.6 note 14	3.4.1 et 4.1.6 note 12
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1	Informations financières historiques	Profil, 5.3.1, 6.1, 6.2 et 8.7	1
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.7 et 6.2.6	4.1.7
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	7.3 et 8.1.2	5.3
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.1.6 note 13 et 8.2	4.1.6 note 11 et 6.1
18.7	Changement significatif de la situation financière	5.5.4 et 6.1.6 note 15	3.4.2 et 4.1.6 note 14
<b>19</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
19.1	Capital social		
19.1.1	Montant du capital émis et capital autorisé	7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4	5.1.1 et 5.2.1
19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	5.1.3
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	7.1.3	5.2.1
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.1.5, 7.1.7 et 6.1.6 note 9.1.1.1	4.1.6 notes 7.1.1.1 et 8.3, et 5.1.3
19.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.1.4	-
19.1.6	Options sur le capital de membres du Groupe	N/A	-
19.1.7	Historique du capital social	7.1.6	-
19.2	Acte constitutif et statuts		-
19.2.1	Objet social et registre du Commerce	8.1.1	-
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1.2 et 8.1.4 à 8.1.6	-
19.2.3	Dispositions pouvant retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A	N/A
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	8.3	N/A
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	8.5	6.2

**6.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport financier semestriel		Chapitres/ sections
1	Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022	4.1
2	Rapport semestriel d'activité	3
	Evènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	3.1 .1 à 3.1.3
	Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice	N/A
	Principales transactions intervenues entre les parties liées	3.4.1 et 4.1 note 12
3	Déclaration du responsable	6.4
4	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2023	4.1.7



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2018.

Conception-réalisation couverture: **HAVAS PARIS**/© **Médiathèque VEOLIA** : Bobby/Fisheye  
© **Getty Images** : Morsa Images / Tim Roberts / Paul Hartley

# Ressourcer le monde

## **Veolia Environnement**

Société anonyme au capital de 3 576 919 375 euros

403 210 032 RCS Paris

### **Siège administratif :**

30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers - France

Tél. : +33 (0)1 85 57 70 00

### **Siège social :**

21, rue La Boétie - 75008 Paris - France

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)